

RISQUES D'INONDATION ET TOURISME SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

INTRODUCTION DU
RECUEIL ET PORTRAIT DE TERRITOIRE
RISQUE D'INONDATION ET TOURISME
SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN



RÉSUMÉ

Face aux inondations rapides, les touristes sont une population particulièrement vulnérable en raison de la difficulté de les informer sur les risques et de les alerter en cas d'évènement. Ils voyagent souvent dans un environnement qui leur est inconnu et se heurtent à la barrière de la langue.

De plus, les inondations peuvent avoir un impact conséquent sur le patrimoine, les structures d'hébergements et les infrastructures touristiques.

L'Arc méditerranéen est une région très touristique avec une capacités d'hébergement touristique regroupant plus d'un tiers de la capacité totale de la France (36%) avec près de 7 millions de lits.

Il est donc essentiel que les acteurs touristiques soient préparés. Certains d'entre eux se sont déjà saisis du sujet et ont entrepris des actions de prévention concrètes efficaces, voire exemplaires.

Partant de ce constat, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de la DREAL de zone de défense et de sécurité sud a entrepris la réalisation, avec l'appui du Cyprès, d'un recueil de bonnes pratiques relatif à la prévention des risques d'inondation dans le secteur du tourisme de l'Arc méditerranéen.

L'action s'inscrit dans le cadre et en application de la stratégie zonale de prévention des risques d'inondations sur l'Arc méditerranéen approuvée par le Préfet de zone de défense et de sécurité sud en juillet 2019.

Au-delà de la présentation du contexte « risques d'inondation et tourisme sur l'Arc méditerranéen », ce recueil a pour objectif de valoriser, au travers de fiches dédiées, des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par les acteurs du tourisme et structurées autour de trois axes principaux :

- L'information préventive des touristes,
- La mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les sites accueillant des touristes,
- La préparation des acteurs touristiques à la gestion d'une inondation.

Enfin, des propositions visant à améliorer la prévention des risques d'inondation sont formulées à destination des acteurs du tourisme, mais également des acteurs territoriaux en charge de la prévention des risques d'inondation ayant pour volonté de développer des actions auprès des populations touristiques ou des professionnels de ce secteur d'activité.

Ces recommandations sont :

- **Recommandation n° 1** : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité dans les structures d'accueil touristique
- **Recommandation n° 2** : Faire connaître et valoriser les démarches de réduction de la vulnérabilité menées au sein du secteur touristique
- **Recommandation n° 3** : Développer les dispositifs locaux de sauvegarde des biens culturels
- **Recommandation n° 4** : Mettre en place des procédures de limitation de l'accès aux sites touristiques en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques
- **Recommandation n° 5** : Préparer et entraîner les équipes
- **Recommandation n° 6** : Prévoir une zone de repli sur site en cas de phénomènes à cinétique rapide
- **Recommandation n° 7** : Diversifier les outils pour sensibiliser les touristes sur les risques d'inondation du territoire
- **Recommandation n° 8** : Communiquer sur les risques d'inondation au travers de la découverte du territoire et d'activités sportives, artistiques ou ludiques
- **Recommandation n° 9** : Informer les touristes in situ
- **Recommandation n° 10** : Prévoir des supports multilingues pour les populations touristiques
- **Recommandation n° 11** : Veiller à l'affichage réglementaire des risques dans les hébergements touristiques
- **Recommandation n° 12** : Développer des actions dédiées pour sensibiliser les enfants en vacances
- **Recommandation n° 13** : Intégrer un volet tourisme dans les actions du PAPI

SOMMAIRE

5	●	PRÉSENTATION DU RECUEIL
5	●	MODALITÉS DE TRAVAIL
5		PILOTAGE DE L'ÉTUDE
5		ACTEURS ASSOCIÉS
5		PRÉSENTATION DU MODÈLE DE FICHE DE BONNE PRATIQUE
6	●	CONTEXTE « RISQUES D'INONDATION ET TOURISME SUR L'ARC MEDITERRANEEN »
6		UNE FREQUENTATION TOURISTIQUE IMPORTANTE ET UN POIDS ECONOMIQUE IMPORTANT
6		UNE TRES FORTE CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR L'ARC MEDITERRANEEN
8		L'OFFRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE MARCHAND SUR L'ARC MEDITERRANEEN
10		UN TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE ELEVE SUR LE LITTORAL ET EN MONTAGNE
11		UNE PRISE DE CONSCIENCE DES ACTEURS PUBLICS
11		EXPOSITION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS AU RISQUE D'INONDATION
11		<i>Les données exploitées</i>
12		<i>Des hébergements touristiques marchands exposés au risque d'inondation</i>
14		DES SITES TOURISTIQUES EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION
14		<i>Les données exploitées</i>
14		<i>Des restaurants exposés au risque d'inondation</i>
16		<i>Des musées exposés au risque d'inondation</i>
17		<i>Des sites touristiques exposés au risque d'inondation</i>
19	●	RECOMMANDATIONS
22	●	INDEX DES FICHES
25	●	FICHES DE BONNES PRATIQUES



**PRÉSENTATION DU RECUEIL
MODALITÉS DE TRAVAIL**

**CONTEXTE « RISQUES
D'INONDATION ET TOURISME
SUR L'ARC MEDITERRANEEN »**

PRÉSENTATION DU RECUEIL

Face aux inondations rapides, les touristes sont une population particulièrement vulnérable en raison de la difficulté de les informer sur les risques et de les alerter en cas d'évènement. Ils voyagent souvent dans un environnement qui leur est inconnu et se heurtent à la barrière de la langue. De plus, les inondations peuvent avoir un impact conséquent sur le patrimoine, les structures d'hébergements et les infrastructures touristiques.

L'Arc méditerranéen est une région très touristique avec une capacité d'hébergement touristique regroupant plus d'un tiers de la capacité totale de la France (36%) avec près de 7 millions de lits.

Il est donc essentiel que les acteurs touristiques soient préparés.

Certains d'entre eux se sont déjà saisis du sujet et ont entrepris des actions de prévention concrètes efficaces, voire exemplaires.

Partant de ce constat, la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a entrepris la réalisation d'un recueil de bonnes pratiques relatif à la prévention des risques d'inondation dans le secteur du tourisme de l'Arc méditerranéen (4 régions – 23 départements).

Elle fait suite à la démarche conduite en 2019 sur ce sujet et à la publication d'une étude exploratoire « risques d'inondation et tourisme » par la MIIAM, la CACPL et le Cyprès sur le territoire de Cannes Pays de Lérins. Les livrables issus de cette étude exploratoire sont téléchargeables sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/etude-risques-d-inondation-et-tourisme-r2537.html>

L'action s'inscrit dans le cadre et en application de la stratégie zonale de prévention des risques d'inondations sur l'Arc méditerranéen approuvée par le Préfet de zone de défense et de sécurité sud en juillet 2019 (accessible sur <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/mission-interregionale-r2229.html>).

Cette étude est pilotée par la MIIAM avec l'appui du Cyprès, en lien avec la DGPR et en collaboration avec des partenaires (AFPCN, Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, C-PRIM, CEPRI, IRMA Grenoble...).

Au-delà de la présentation du contexte « risques d'inondation et tourisme sur l'Arc méditerranéen », ce recueil a pour objectif de valoriser, au travers de fiches dédiées, des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par les acteurs du tourisme et structurées autour de trois axes principaux :

- l'information préventive des touristes,
- la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les sites accueillant des touristes,
- la préparation des acteurs touristiques à la gestion d'une inondation.

La valorisation de bonnes pratiques permettra de favoriser le dialogue et les échanges sur la prise en compte des risques d'inondation par les acteurs touristiques.

Ce recueil a été réalisé à l'échelle de l'Arc méditerranéen, toutefois des actions exemplaires au niveau national ou international sont également valorisées.

Enfin, une synthèse des recommandations est réalisée à l'attention des acteurs du tourisme, mais également des acteurs territoriaux en charge de la prévention des risques d'inondation ayant pour volonté de développer des actions auprès des populations touristiques ou des professionnels de ce secteur d'activité.

MODALITÉS DE TRAVAIL

PILOTAGE DE L'ETUDE

Les principes étapes de l'étude ont été validées au sein d'un comité de pilotage réunissant la MIIAM, la DPGR et le Cyprès.

ACTEURS ASSOCIÉS

Les fiches ont été réalisées sur la base de bonnes pratiques valorisées par le réseau d'acteurs de la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » et des partenaires (AFPCN, Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, C-PRIM, CEPRI, IRMA Grenoble...).

Elles ont été complétées de recherches bibliographiques réalisées à l'échelle européenne ou internationale.

Des visites de terrain et des interviews d'acteurs locaux ont permis de construire ce recueil de bonnes pratiques.

PRÉSENTATION DU MODÈLE DE FICHE DE BONNE PRATIQUE

La fiche est structurée en six parties :

- Présentation de la bonne pratique (acteur à l'initiative de la bonne pratique, date de sa mise en œuvre, localisation) ;
- Thématique traitée (3 thèmes : information préventive, réduction de la vulnérabilité et préparation à la gestion de crise ; chaque thématique fera l'objet d'une série de fiches distinctes, différenciées par un code couleur) ;
- Actions mises en place, moyens mobilisés et partenaires associés (description détaillée de l'action, des partenaires mobilisés et des moyens humains, financiers ou du temps passé mobilisés) ;
- Illustrations, plans ;
- Conseils essentiels à retenir ;
- Contacts et liens utiles pour en savoir plus.

Les 3 thématiques principales sont détaillées selon les sous-thématiques suivantes :

- Connaissance des risques

- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances) et préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification...)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approches multirisques
- Retour d'expérience

Une carte de localisation de l'ensemble des bonnes pratiques analysées est disponible en introduction des fiches de bonnes pratiques ainsi qu'un tableau de synthèse de celles-ci.

CONTEXTE « RISQUES D'INONDATION ET TOURISME SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN »

UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE IMPORTANTE ET UN POIDS ÉCONOMIQUE IMPORTANT

L'Organisation mondiale du tourisme définit un touriste comme un visiteur qui séjourne au moins une nuit sur le territoire. On peut, à partir de cette définition, évaluer le nombre de touristes en fonction de la fréquentation des hébergements touristiques du territoire.

La fréquentation en nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Les données ci-dessous sont issues des synthèses annuelles des comités régionaux du tourisme et observatoires départementaux du territoire de l'Arc méditerranéen.

En 2018, 128,1 millions de nuitées en hébergement marchand ont été comptabilisées sur le territoire de l'Arc méditerranéen dont 52 millions de nuitées en camping, 44,3 millions de nuitées hôtelières et 31,8 millions de nuitées dans les autres hébergements collectifs de tourisme.

L'économie touristique représente 39,4 milliards d'euros de consommation touristique sur le territoire de l'Arc méditerranéen, soit 23% du niveau national (pour 20% de la surface du territoire national) et plus de 260 000 emplois.

UNE TRÈS FORTE CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN

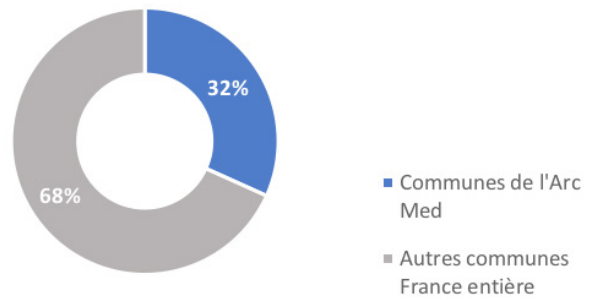
Les capacités d'accueil touristique sont très fortes sur l'Arc méditerranéen, regroupant plus d'un tiers de la capacité totale de la France (36%) avec près de 7 millions de lits.

Le lit touristique se définit comme la capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits.¹

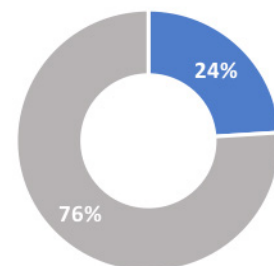
Les données utilisées pour réaliser cette analyse sont issues des bases de données de l'INSEE. Les données sur les meublés, gîtes, chambres d'hôtes et locations AirBNB ne sont pas prises en compte par l'INSEE et ne peuvent être quantifiées, les données n'étant pas disponibles sur l'ensemble du territoire d'étude.

Capacité des hébergements touristiques, par type, des communes – Arc méditerranéen/France

Campings 287 684 lits sur l'Arc Méditerranéen



Hôtels 156 906 lits sur l'Arc Méditerranéen

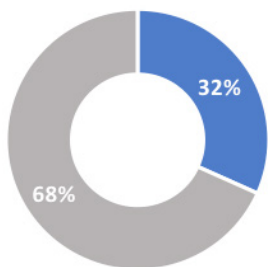


¹ Selon la direction du Tourisme, la méthode de calcul (hors capacité réelle déclarée) est la suivante :

- Nombre de lits en hôtels ou en chambres chez l'habitant : nombre de chambres x 2 ;
- Nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : nombre d'emplacements nus x 3 ;
- Nombres d'emplacements équipés x 4 ;
- Nombre de lits en meublés : nombre d'unités d'hébergements x 4
- Nombre de lits en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x 5

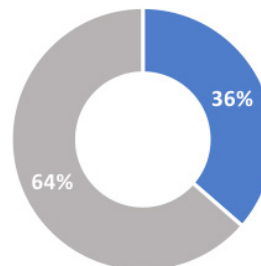
Autres hébergements marchands

376 099 lits sur l'Arc Méditerranéen



Résidences secondaires

6 197 155 lits sur l'Arc Méditerranéen



source : INSEE

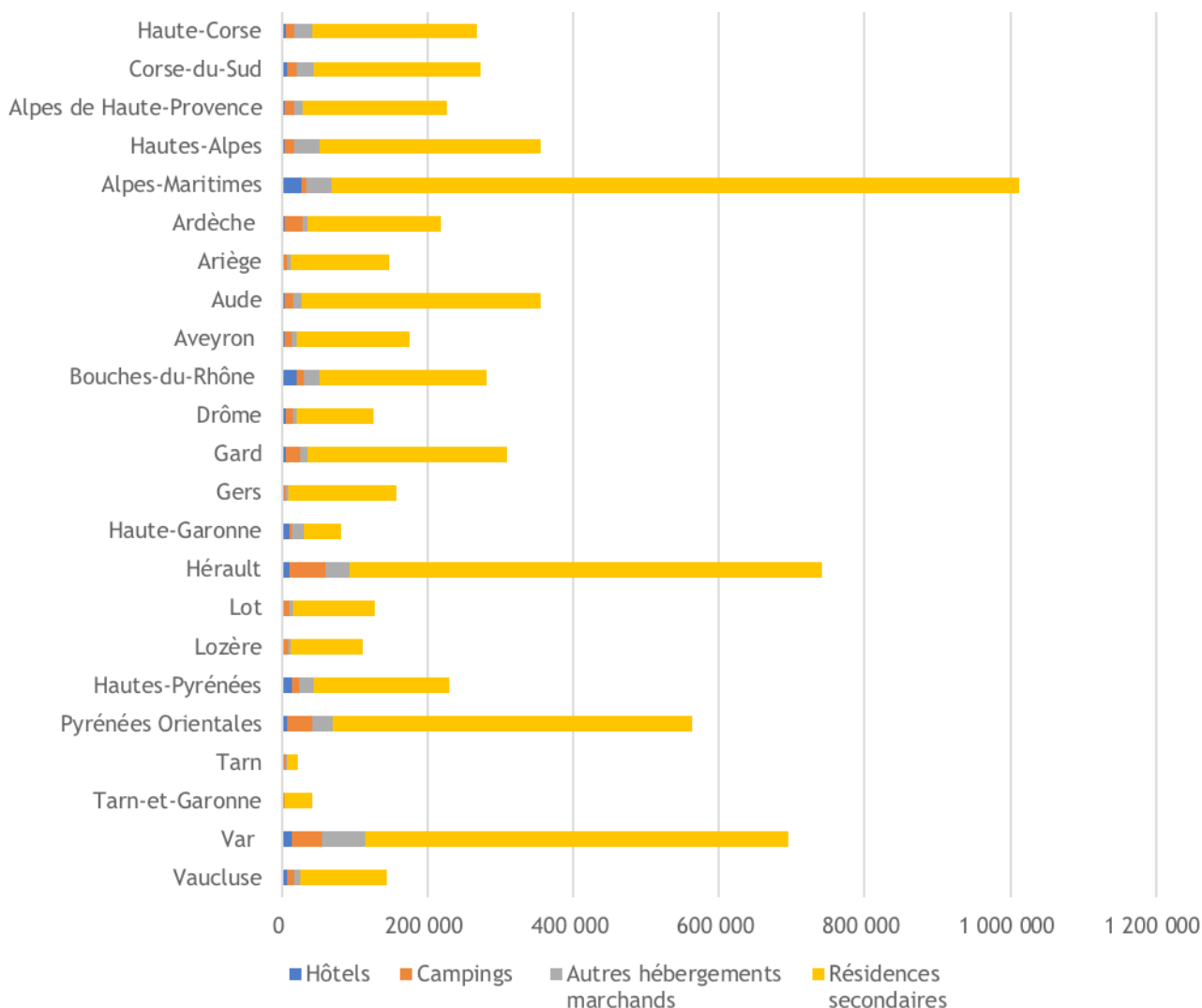
L'Arc méditerranéen regroupe ainsi 32% des lits en campings (287 684 lits), 24% des lits en hôtels (156 906 lits), 32 % des lits dans les autres hébergements touristiques marchands (résidences de tourisme, villages vacances, auberges de jeunesse, soit 376 099 lits) et 36% des résidences secondaires de la France (6 197 155 lits).

l'hébergement non-marchand : environ 6,2 millions de lits se situent en résidences secondaires.

Le territoire de l'Arc méditerranéen regroupe ainsi 7 millions de lits touristiques avec une forte représentation de

Le département des Alpes-Maritimes a la plus forte capacité d'hébergement touristique (lits marchands et résidences secondaires compris) avec 1 011 854 lits. Suivent les départements de l'Hérault avec 741 934 lits, le Var avec 694 993 lits et les Pyrénées Orientales avec 562 661 lits.

Répartition géographique des capacités d'hébergement touristique sur l'Arc méditerranéen



L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE MARCHAND SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN

Nombre d'hébergements touristiques, par type, des communes de l'Arc méditerranéen

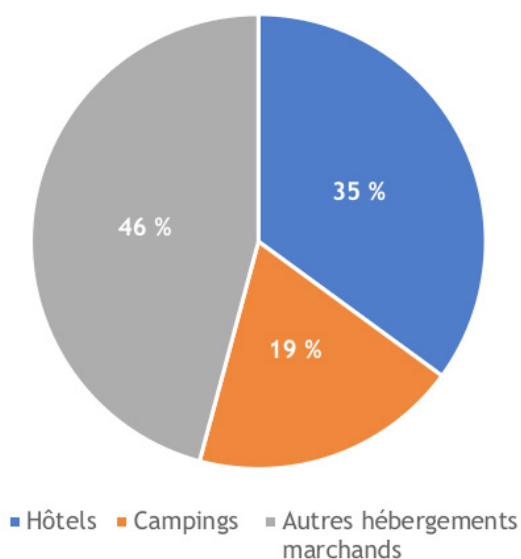
	Communes de l'arc med.	France	% arc med.
Hôtels	4 920	17 949	27%
Campings	2 771	8 297	33%
Autres hébergements marchands <i>(Résidences de tourisme, villages vacances et auberges de jeunesse)</i>	1 473	3 673	40%
Total des hébergements touristiques marchands	4 244	11 970	35%

Le territoire de l'Arc méditerranéen regroupe :

- **4920 hôtels**
(27% des structures hôtelières françaises),
- **2771 campings**
(33% des structures d'hébergement de plein air françaises)
- **1473 autres** structures d'hébergement collectif (40% de l'offre française)

L'offre d'hébergement marchand évaluée au regard du nombre de lits touristiques marchands se situe principalement dans les résidences de tourisme, villages vacances et auberges de jeunesse (46 %) et dans les hôtels (35 %). Les campings représentent 19% de la capacité d'accueil en hébergement touristique de l'Arc méditerranéen mais ces hébergements sont particulièrement vulnérables du fait qu'il s'agit d'hébergement de plein air.

Lits touristiques, par type d'hébergement marchand

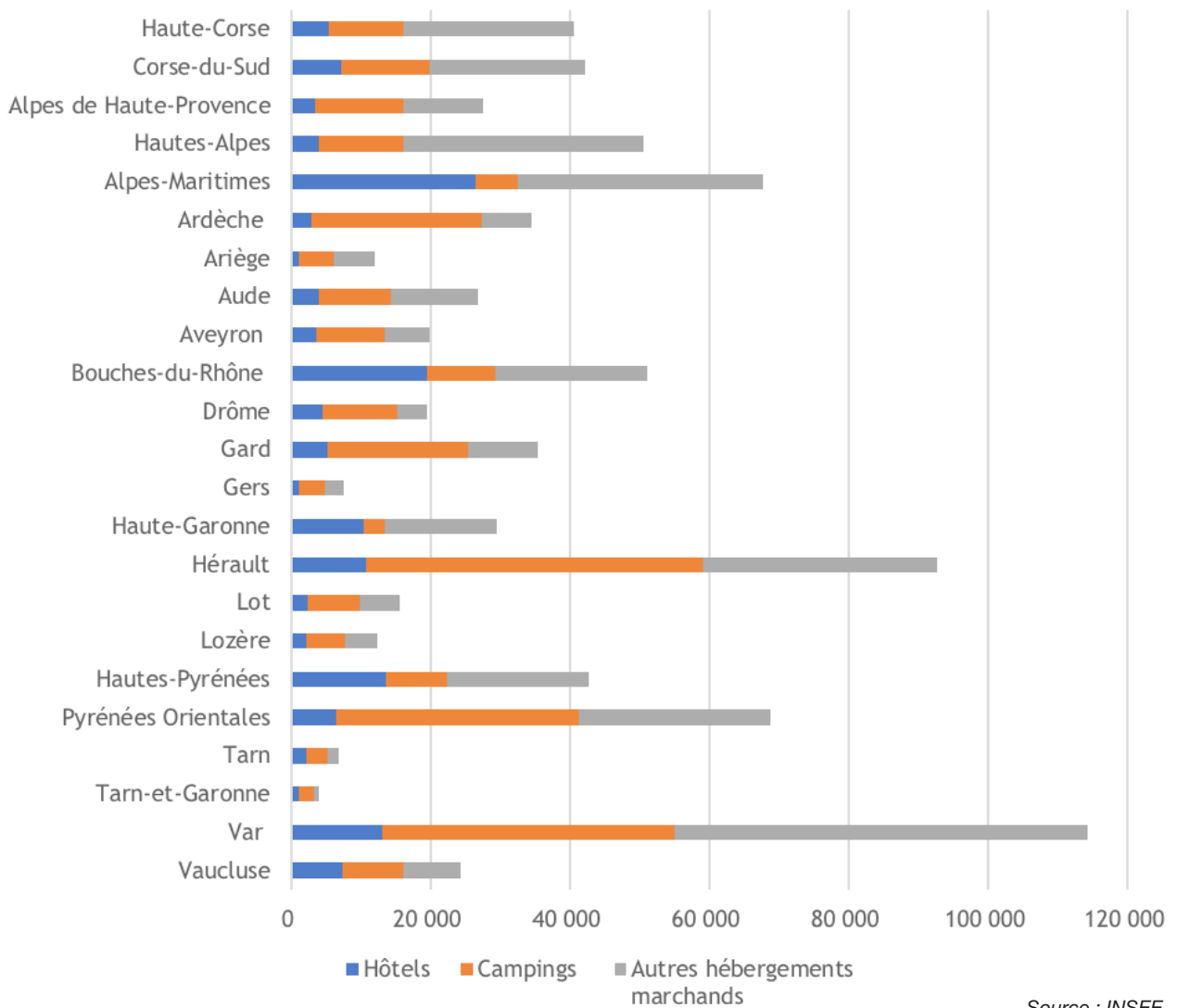


Source : INSEE

Les hébergements marchands se concentrent sur le littoral et principalement dans le Var avec 114 165 lits, l'Hérault avec 92 725 lits, les Pyrénées Orientales avec 68 707 lits et les Alpes-Maritimes avec 67 579 lits.

Un recueil de bonnes pratiques en matière de prévention des risques d'inondations dans les campings de l'arc méditerranéen a été réalisé par la MIIAM.

Répartition géographique des lits touristiques marchands par type d'hébergement sur l'Arc méditerranéen



Source : INSEE

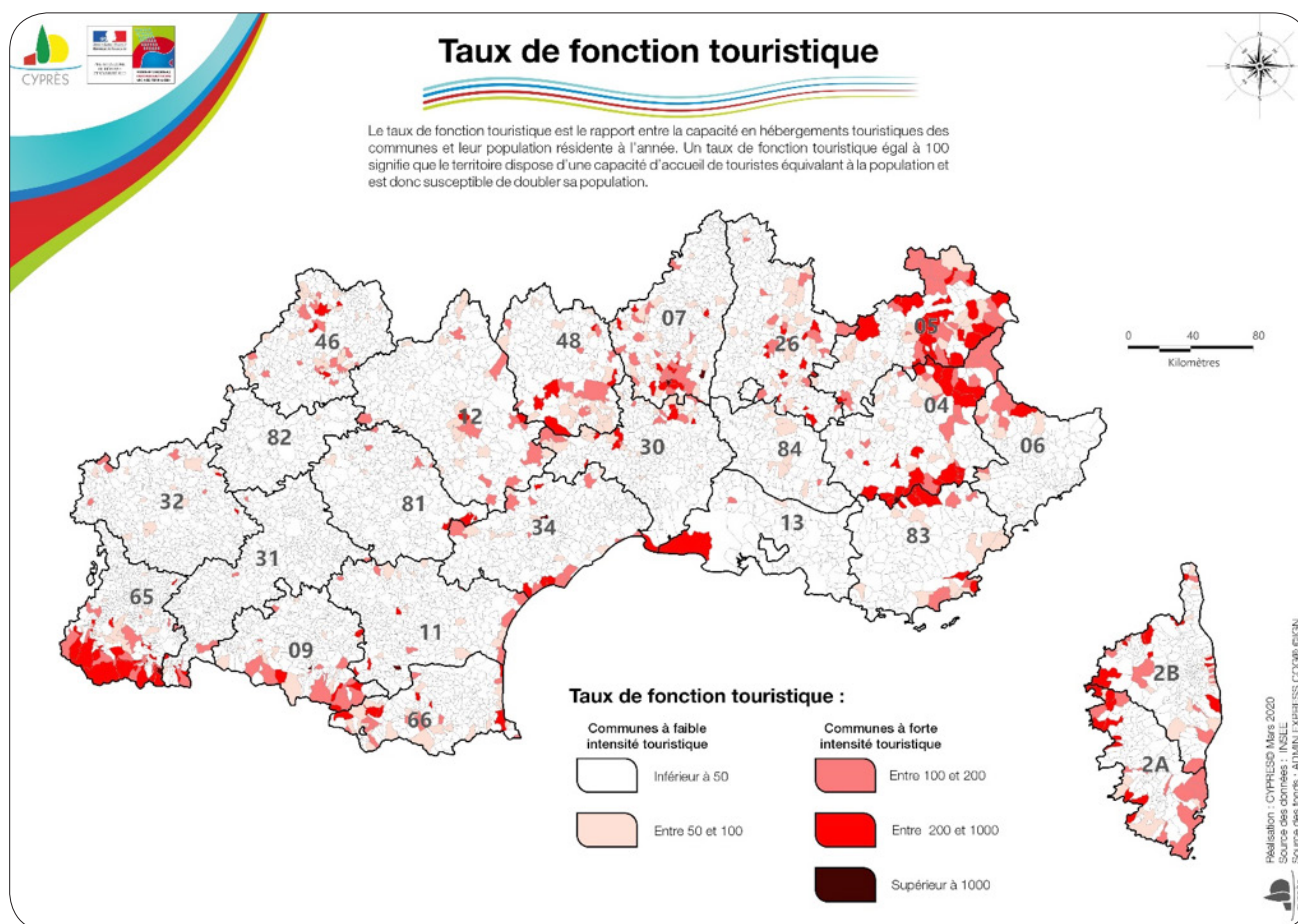
UN TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE ÉLEVÉ SUR LE LITTORAL ET EN MONTAGNE

Le taux de fonction touristique désigne le rapport entre le nombre de touristes pouvant être accueillis et le nombre d'habitants permanents. Il s'agit d'un indicateur de pression touristique permettant de quantifier la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique.

Un taux de fonction touristique égal à 100 signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalent à la population permanente, et est donc susceptible de doubler sa population.

Le taux de fonction touristique met en exergue l'importance de la fréquentation touristique (intensité touristique) des territoires concernés. Plus de taux est élevé, et à vulnérabilité également des structures d'accueil, plus l'impact potentiel d'une inondation majeure pourra être dommageable sur l'activité touristique. Par ailleurs, il est à noter que les territoires ayant les taux de fonction touristique les plus élevés sont en majorité des territoires ruraux et péri-urbains, pour lesquels le dimensionnement de la capacité de réponse opérationnelle (centre de secours, réseaux, routes...) face à une inondation majeure peut être supposé moindre que sur des territoires plus urbains et disposant de plus de moyens. Ces territoires peuvent ainsi, selon les cas, être en difficulté pour gérer un grand nombre de touristes en cas d'évènement.

Taux de fonction touristique sur l'Arc méditerranéen



Détail chiffré du taux de fonction touristique sur l'Arc méditerranéen

Taux de fonction touristique		Nombre de communes concernées
Communes à faible intensité touristique	Classe 1 : taux de fonction touristique inférieur à 50	5749
	Classe 2 : taux de fonction touristique compris entre 50 et 100	301
Communes à forte intensité touristique (susceptibles d'au moins doubler leur population)	Classe 3 : taux de fonction touristique compris entre 100 et 200	227
	Classe 4 : taux de fonction touristique compris entre 200 et 1000	167
	Classe 5 : taux de fonction touristique supérieur ou égal à 1000	7

Les communes à forte intensité touristique sur le territoire de l'Arc méditerranéen sont situées principalement sur le littoral et en montagne.

Commune	Département	Taux de fonction touristique
Germ	Hautes-Pyrénées	7428
Celles	Hérault	3000
Sampzon	Ardèche	1642
Saint-Martin-Lys	Aude	1200
Saint-Laurent-du-Verdon	Alpes de Haute-Provence	1190
Alliat	Ariège	1165
Larnas	Ardèche	1162

Ces communes comptent une très faible population permanente et une grande capacité d'accueil touristique (majoritairement des stations de ski ou communes proches de lacs ou rivières avec baignades aménagées).

UNE PRISE DE CONSCIENCE DES ACTEURS PUBLICS

La prise en compte des risques dans le développement des politiques du tourisme tend à se développer.

Lors des Assises Nationales des Risques Naturels 2019, un atelier portait sur « Attractivité touristiques et risques naturels ». Cet atelier a fait émerger des idées pour une meilleure implication des acteurs économiques du tourisme dans le domaine de la gestion des risques.

Sur l'Arc méditerranéen, une étude exploratoire « risques d'inondation et tourisme » a été réalisée par la MIIAM, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins et le CYPRES sur le territoire de Cannes Pays de Lérins. Cette démarche a permis d'expérimenter la réalisation d'un portrait de territoire dédié à cette problématique à l'échelle d'une intercommunalité et de produire des recommandations génériques pour la conduite d'une telle démarche sur d'autres territoires. Les livrables issus de cette étude exploratoire sont téléchargeables sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/etude-risques-d-inondation-et-tourisme-r2537.html>

Dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Schéma Régional de Développement Touristique 2017-2022 de la (Livret 1, axe 3 - Innover et répondre aux défis de demain - 3.3 Proposer un cadre de gestion active des crises) indique que « Les crises récentes qui ont touché Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Nice particulièrement, affectent le cœur du produit, c'est-à-dire sa réputation et le dynamisme des acteurs de l'offre. D'autres crises peuvent apparaître sous de formes multiples et pour des raisons diverses (cyber-attaques, lanceurs d'alerte, problèmes environnementaux, attentats terroristes...). L'impact est significatif en termes de fréquentation sur la Côte d'Azur où la consommation est principalement déterminée par le rêve et par le plaisir promis, aux antipodes du sentiment de risque.

C'est donc un domaine nouveau que doivent traiter ensemble les acteurs publics et privés.

Ce distinguo incite toutefois à inclure dans la panoplie des risques à gérer l'ensemble des risques naturels environnementaux : crues torrentielles, inondations, sécheresses, tempêtes, avalanches, pollutions ponctuelles marines, lacustres ou en rivière... Si la gestion directe est du domaine de services de sécurité compétents, la gestion de l'image est du domaine des services marketing qui ont là encore une action double, d'une part vers les médias, d'autre part, vers les clients. »

Le comité régional du tourisme en PACA a pu écrire en 2018 que les destinations les plus prisées par les touristes de la Région Sud sont les villes moyennes avec comme premier motif la sécurité puisqu'elles seraient moins exposées (conséquences des attentats de Nice).

EXPOSITION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS AU RISQUE D'INONDATION

LES DONNÉES EXPLOITÉES

Les données relatives aux hébergements touristiques sont issues de deux sources :

- la base permanente des équipements de l'INSEE pour les hôtels et les campings,
- Atout France pour les autres hébergements collectifs. La base de données d'Atout France ne comprend que les hébergements touristiques classés et n'est donc pas représentative de l'ensemble des établissements touristiques du territoire d'étude. Elle a toutefois été retenue pour situer les autres hébergements collectifs (résidences de tourisme, villages vacances et auberges de jeunesse) qui ne sont localisés dans la base permanente des équipements de l'INSEE. La donnée exploitée contient 791 entités sur les 1473 autres hébergements collectifs recensés par l'INSEE. Ainsi seuls 54% des établissements concernés sont étudiés dans l'analyse cartographique.

Ces deux bases de données ont été géocodées à partir de l'adresse des hébergements touristiques et présentent parfois des imprécisions sur la localisation des points. La

précision finale de la géolocalisation dépend de la précision de l'adresse, par exemple une adresse sans numéro de rue entraîne une localisation au centre de la rue. L'incertitude peut donc s'élever à plusieurs centaines de mètres dans certains cas.

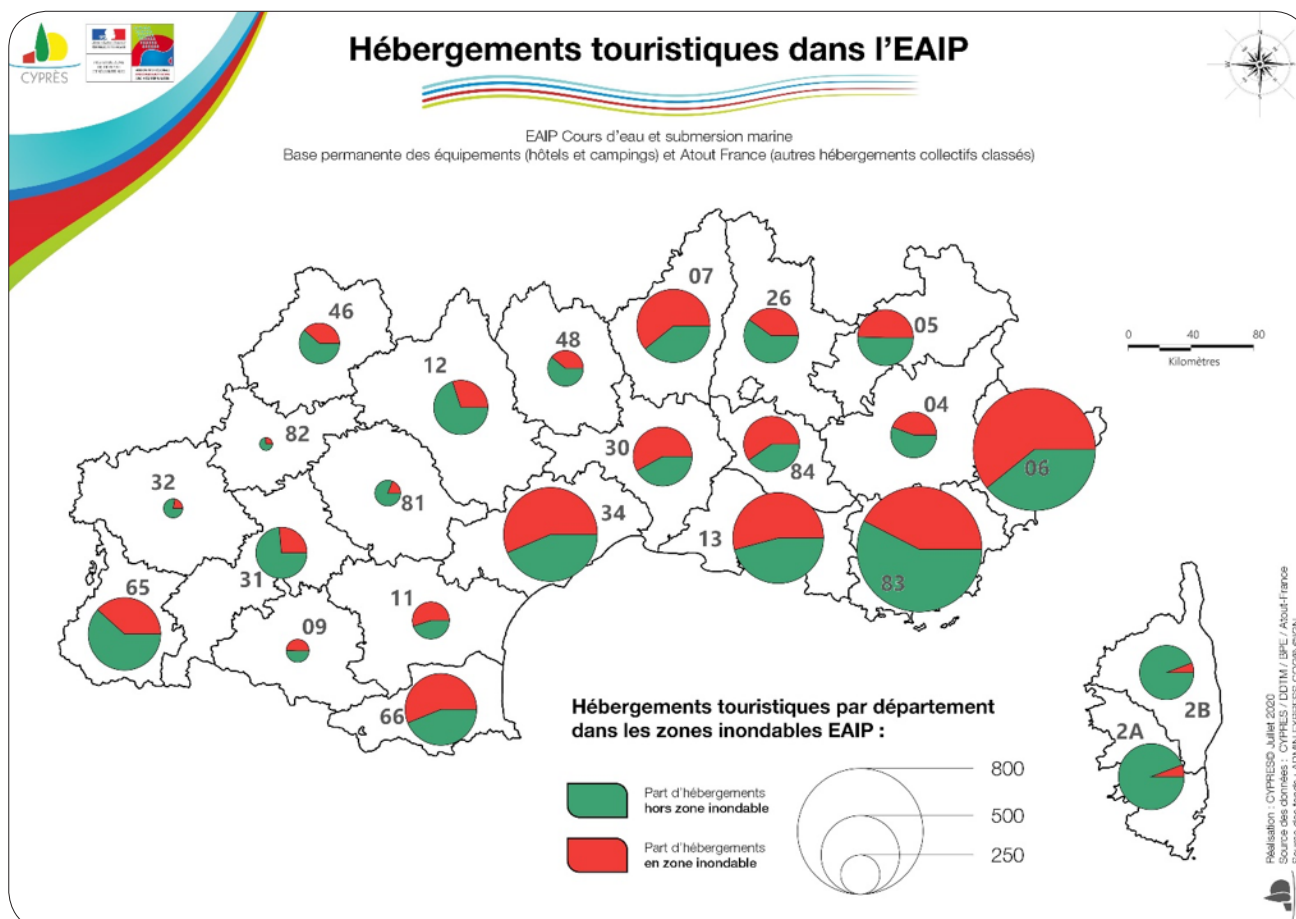
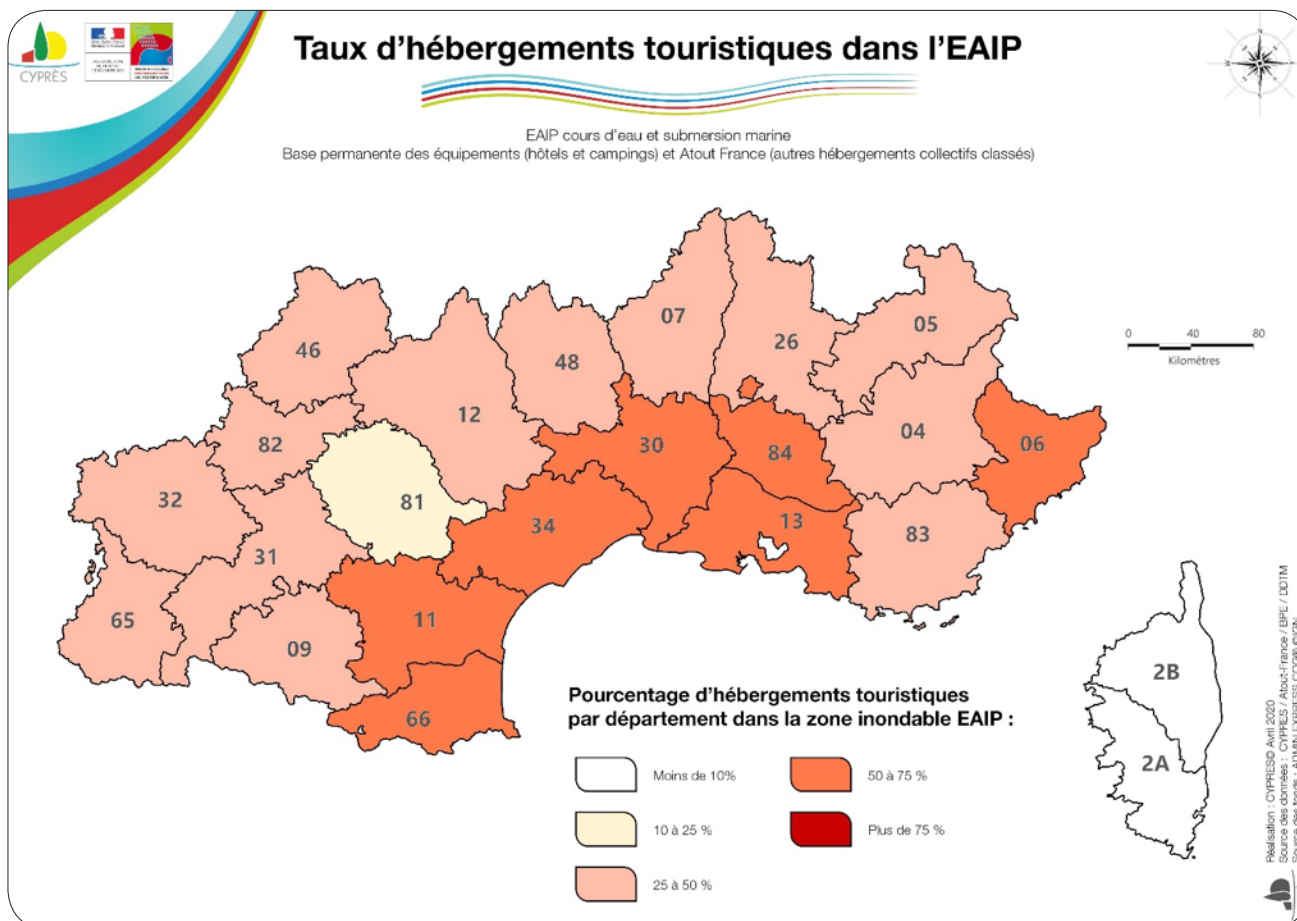
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION

7 départements de l'Arc méditerranéen comptent entre 50 et 75% de leurs hébergements touristiques marchands en zone inondable : Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales et Vaucluse.

La deuxième carte ci-après figure sur l'Arc méditerranéen les proportions d'hébergements touristiques marchands situés en zone inondable (EAIP cours d'eau et submersion marine).

Détail par département du pourcentage d'hébergements touristiques marchands en zone inondable (EAIP et PPRI)

Département	Région	Hébergements touristiques					
		TOTAL	EAIP	%	PPRI	%	
04	Alpes de Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	291	129	44%	54	19%
05	Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	356	176	49%	116	33%
06	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	778	474	61%	83	11%
07	Ardèche	Auvergne-Rhône-Alpes	465	149	32%	47	10%
09	Ariège	Occitanie	146	72	49%	26	25%
11	Aude	Occitanie	235	129	55%	68	29%
12	Aveyron	Occitanie	346	104	30%	54	16%
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	578	313	54%	72	12%
26	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes	347	139	40%	24	7%
30	Gard	Occitanie	376	218	58%	102	27%
31	Haute-Garonne	Occitanie	325	86	26%	74	23%
32	Gers	Occitanie	122	27	22%	14	11%
34	Hérault	Occitanie	597	337	56%	224	38%
46	Lot	Occitanie	257	99	39%	56	22%
48	Lozère	Occitanie	228	89	39%	37	16%
65	Hautes-Pyrénées	Occitanie	462	177	38%	29	6%
66	Pyrénées-Orientales	Occitanie	456	256	56%	162	36%
81	Tarn	Occitanie	164	31	19%	16	10%
82	Tarn-et-Garonne	Occitanie	82	22	27%	17	21%
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	796	339	43%	83	10%
84	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	355	212	60%	54	15%
2A	Corse du Sud	Corse	419	25	6%	20	5%
2B	Haute-Corse	Corse	345	20	6%	56	16%
TOTAL Arc méditerranéen			8526	3623	42%	1488	17%



DES SITES TOURISTIQUES EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION

LES DONNÉES EXPLOITÉES

Les données relatives aux sites touristiques sont issues de deux sources :

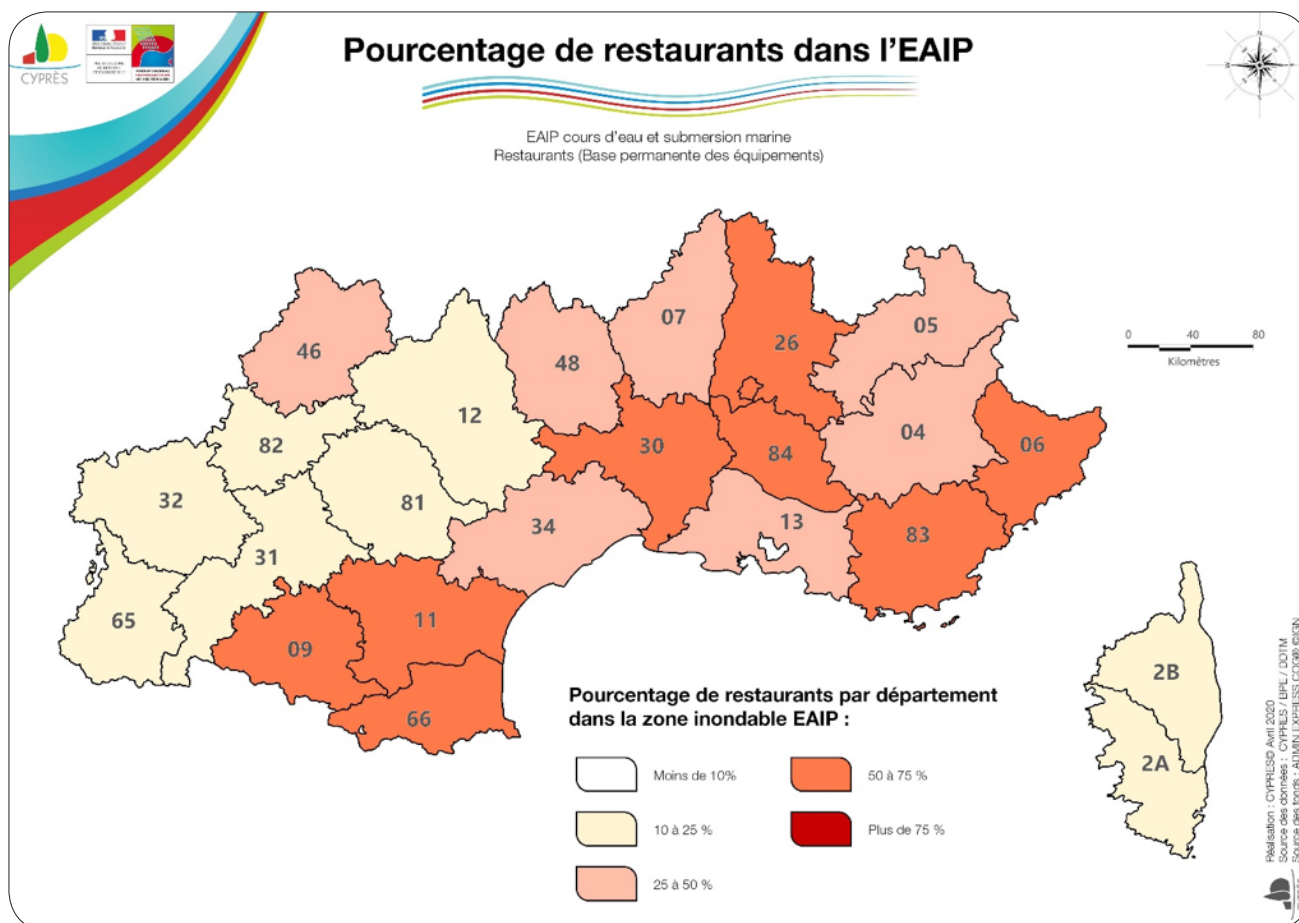
- la base permanente des équipements de l'INSEE pour les restaurants,
- l'IGN avec la BD Topo dont ont été extrait des sites touristiques : musée, golf, hippodrome, parc de loisirs, parc zoologique, office de tourisme, établissement thermal, salle de spectacle ou de conférence, équipements sportifs structurants, parc des expositions, casino.

DES RESTAURANTS EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION

La carte ci-dessous illustre le pourcentage de restaurants situés dans l'EAIP. Plus de 50% des restaurants des Alpes-Maritimes, de l'Ariège, de l'Aude, de la Drôme, du Gard, des Pyrénées-Orientales, du Var et du Vaucluse sont situés en zone inondable.

Ci-dessous, le tableau détaille l'exposition des restaurants au risque inondation par département dans l'emprise de l'EAIP et d'un PPRI.

Taux de restaurants dans l'EAIP sur l'Arc méditerranéen



Détail par département du pourcentage de restaurants en zone inondable (EAIP et PPRI)

Département	Région	Restaurants					
		TOTAL	EAIP	%	PPRI	%	
04	Alpes de Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	970	368	38%	173	18%
05	Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	936	398	43%	250	27%
06	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	7345	4734	64%	513	7%
07	Ardèche	Auvergne-Rhône-Alpes	1345	381	28%	71	5%
09	Ariège	Occitanie	608	330	54%	100	16%
11	Aude	Occitanie	1775	1039	59%	591	33%
12	Aveyron	Occitanie	854	170	20%	56	7%
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	9131	3960	43%	733	8%
26	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes	1818	931	51%	104	6%
30	Gard	Occitanie	3057	2016	66%	1242	41%
31	Haute-Garonne	Occitanie	4509	667	15%	415	9%
32	Gers	Occitanie	531	106	20%	54	10%
34	Hérault	Occitanie	6212	2995	48%	1682	27%
46	Lot	Occitanie	653	208	32%	108	17%
48	Lozère	Occitanie	285	103	36%	46	16%
65	Hautes-Pyrénées	Occitanie	816	175	21%	49	6%
66	Pyrénées-Orientales	Occitanie	2547	1521	60%	922	36%
81	Tarn	Occitanie	888	113	13%	79	9%
82	Tarn-et-Garonne	Occitanie	647	135	21%	123	19%
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5656	3182	56%	683	12%
84	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2332	1575	68%	385	17%
2A	Corse du Sud	Corse	1518	362	24%	89	6%
2B	Haute-Corse	Corse	1349	194	14%	372	28%
Arc méditerranéen			55782	25663	46%	8840	16%

DES MUSÉES EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION

Le territoire de l'Arc méditerranéen compte 264 musées labellisés « Musées de France » au 31 décembre 2017, soit 21% des « Musées de France » du territoire national. 38% d'entre eux sont situés en zone inondable EAIP, 11% dans un zonage réglementaire de PPRI.

Dans ce domaine, le projet Musées Résilients aux Inondations (MRI) porté par l'Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture (réseau AVEC) et l'Institut de Prévention et de Gestion des Risques urbains (IPGR), et soutenu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et en étroite collaboration avec le Ministère de la Culture, mené entre 2016 et 2018, avait deux objectifs :

- d'une part, d'évaluer l'exposition et les fragilités des musées français de l'Arc méditerranéen disposant de l'appellation « Musées de France » face aux risques inondation ;
- d'autre part, élaborer des outils théoriques et pratiques pour aider les musées à rédiger et à mettre à jour leurs Plans de Sauvegarde des Biens Culturels.

Un guide d'accompagnement à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des Plans de Sauvegarde des Biens Culturels sur le risque inondation a été réalisé et est consultable au lien suivant : http://www.avecnet.net/wp-content/uploads/2018/06/guide_plan_de_sauvegarde_inondation_2018.pdf

Détail par département du pourcentage des Musées de France en zone inondable (EAIP et PPRI)

Département	Région	Musées de France					
		TOTAL	EAIP	%	PPRI	%	
04	Alpes de Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	3	33%	2	22%
05	Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	2	100%	1	50%
06	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	31	11	35%	0	0%
07	Ardèche	Auvergne-Rhône-Alpes	8	2	25%	0	0%
09	Ariège	Occitanie	6	3	50%	1	17%
11	Aude	Occitanie	7	4	57%	3	43%
12	Aveyron	Occitanie	11	2	18%	0	0%
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	42	24	57%	3	7%
26	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes	7	3	43%	0	0%
30	Gard	Occitanie	14	9	64%	6	43%
31	Haute-Garonne	Occitanie	13	4	31%	3	23%
32	Gers	Occitanie	6	1	17%	0	0%
34	Hérault	Occitanie	21	6	29%	4	19%
46	Lot	Occitanie	11	1	9%	0	0%
48	Lozère	Occitanie	2	1	50%	0	0%
65	Hautes-Pyrénées	Occitanie	7	2	29%	0	0%
66	Pyrénées-Orientales	Occitanie	7	1	14%	0	0%
81	Tarn	Occitanie	11	1	9%	1	9%
82	Tarn-et-Garonne	Occitanie	5	0	0%	0	0%
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	7	47%	1	7%
84	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	19	10	53%	2	11%
2A	Corse du Sud	Corse	5	2	40%	0	0%
2B	Haute-Corse	Corse	5	1	20%	1	20%
Arc méditerranéen			264	100	38%	28	11%

DES SITES TOURISTIQUES EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION

Le tableau ci-dessous recense les monuments, sites culturels et récréatifs les plus fréquentés sur l'Arc méditerranéen et détaille les entrées annuelles de chaque site. Les sites répertoriés font partie des sites touristiques les plus fréquentés en France métropolitaine.

40% des sites répertoriés sont situés dans l'emprise d'un PPRI et 65% dans l'EAIP.

Monuments, sites culturels et récréatifs les plus fréquentés sur l'Arc méditerranéen (entrées totales)

Site ou évènement	Département	Commune	Rang national	Fréquentation					Exposition au risque d'inondation	
				2013	2014	2015	2016	2017	PPRI	EAIP
Cité médiévale	Aude (11)	Carcassonne	9	nd	nd	1 924 505	1 930 975	2 154 331	non	non
Parc Marineland	Alpes-Maritimes (06)	Antibes	20	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	oui	oui
Cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur	Aude (11)	Narbonne	22	nd	nd	787 819	780 602	1 242 412	non	oui
Casino théâtre Barrière	Haute-Garonne (31)	Toulouse	28	900 000	900 000	950 000	983 946	1 007 437	oui	oui
Site du Pont du Gard	Gard (30)	Vers-Pont-du-Gard	32	1 325 000	1 505 000	1 534 000	1 300 000	882 357	oui	oui
Verrerie de Biot	Alpes-Maritimes (06)	Biot	52	700 090	700 007	495 000	550 000	600 000	oui	oui
Palais des Papes	Vaucluse (84)	Avignon	54	595 257	611 836	641 554	595 865	598 085	non	non
Sanctuaire de Lourdes	Hautes-Pyrénées (65)	Lourdes	56	nd	nd	549 599	573 049	556 399	oui	oui
Carrières de lumière des Baux-de-Provence	Bouches-du-Rhône (13)	Les Baux-de-Provence	57	372 569	477 852	512 000	558 613	554 000	non	non
Gouffre de Padirac	Lot (46)	Padirac	65	435 272	445 181	452 250	474 181	482 831	non	oui
Musée du Mucem	Bouches-du-Rhône (13)	Marseille	73	610 749	649 615	539 000	545 000	448 909	non	oui
Caverne du Pont-d'Arc	Ardèche (07)	Vallon Pont-d'Arc	82	ne	ne	476 796	502 853	418 000	non	non
Cité de l'espace	Haute-Garonne (31)	Toulouse	85	304 423	302 115	298 898	323 013	405 539	non	non
Pont Saint Benezet d'Avignon	Vaucluse (84)	Avignon	87	370 351	384 842	380 512	393 487	397 946	oui	oui
Toulouse plage	Haute-Garonne (31)	Toulouse	90	nd	nd	nd	381 307	390 620	oui	oui
Seaquarium du Grau-du-Roi	Gard (30)	Le Grau-du-Roi	95	351 632	351 520	356 342	376 136	379 325	non	oui
Jacobins de Toulouse	Haute-Garonne (31)	Toulouse	99	108 066	120 277	142 945	311 780	369 158	non	non
Cathédrale de Rodez	Aveyron (12)	Rodez	100	318 951	nd	298 865	365 151	367 470	non	non
Arènes de Nîmes	Gard (30)	Nîmes	109	327 380	338 063	328 125	333 805	348 123	oui	oui
Aquarium Mare Nostrum	Hérault (34)	Montpellier	114	340 000	nd	nd	nd	334 924	non	non
Parc Phoenix	Alpes-Maritimes (06)	Nice	115	442 233	458 575	394 599	372 113	332 394	oui	oui
Parc animalier Réserve africaine de Sigean	Aude (11)	Sigean	119	313 739	314 132	278 913	291 387	319 587	non	oui
Safari de Peaugres	Ardèche (07)	Peaugres	125	263 491	309 222	290 016	299 995	311 901	non	oui

Source : *Mémento du tourisme 2018, Les sites touristiques en France*








RECOMMENDATIONS

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des bonnes pratiques exposées dans ce recueil peuvent être des exemples inspirant pour une mise en œuvre locale. Même si elles ne se veulent pas exhaustives, elles permettent de dégager des recommandations. Celles-ci visent à une meilleure prise en compte des risques d'inondation au sein des activités touristiques et par les acteurs impliqués (gestionnaires d'établissements ou d'activités, touristes, partenaires et acteurs territoriaux).

Ces recommandations peuvent constituer un socle pour la définition d'une stratégie d'actions visant à augmenter la résilience des activités touristiques et de leurs usagers.

L'impact du changement climatique ainsi que la médiatisation croissante des événements majeurs imposent aujourd'hui une prise de conscience et des actions concrètes, efficaces et visibles.

N° de la RECOMMANDATION	TITRE DE LA RECOMMANDATION	THÉMATIQUES	DESCRIPTIF RÉSUMÉ
1	 Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité dans les structures d'accueil touristique	Réduction de la vulnérabilité	Un travail d'information et de sensibilisation des acteurs du tourisme pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de leurs installations est une opportunité pour développer la connaissance du risque d'inondation et définir des mesures de mitigation (voire des alternatives ou retraits) et de sauvegarde pour réduire les dommages en cas d'inondation.
2	 Faire connaître et valoriser les démarches de réduction de la vulnérabilité menées au sein du secteur touristique	Réduction de la vulnérabilité	La capitalisation et la diffusion au plus grand nombre des actions de réduction de la vulnérabilité menées par certains acteurs touristiques permettront, d'une part de valoriser les acteurs pro-actifs dans ce domaine, et d'autre part, de disposer d'exemples utiles afin de créer un effet d'entraînement. Une communication dédiée et l'organisation d'échanges favoriseront la connaissance par tous de ces démarches de résilience.
3	 Développer les dispositifs locaux de sauvegarde des biens culturels	Réduction de la vulnérabilité	La préparation à la sauvegarde des biens culturels vise à protéger le patrimoine culturel de la survenue d'une inondation. La mise en place de dispositifs locaux contribue à une meilleure résilience des territoires.
4	 Mettre en place des procédures de limitation de l'accès aux sites touristiques en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques	Préparation à la gestion de crise	La mise en place de démarches coordonnées à l'échelle d'un bassin versant, d'un département ou d'une région et impliquant l'ensemble des acteurs concernés est recommandée pour anticiper et organiser la fermeture des sites touristiques en cas de vigilance météorologique et hydrologique. Des actions d'accompagnement des responsables touristiques pour mieux anticiper les inondations peuvent être envisagées (ex : formation et appui à l'analyse des données de vigilance et d'avertissement).
5	 Préparer et entraîner les équipes	Préparation à la gestion de crise	La sensibilisation aux risques et la formation des personnels pour faire face à une éventuelle inondation sont essentielles. La mise en œuvre d'exercices visant à tester les organisations des structures d'accueil touristiques contribue à améliorer la culture du risque, la préparation des acteurs, la sensibilisation du public et ainsi la résilience des territoires.

N° de la RECOMMANDATION	TITRE DE LA RECOMMANDATION	THÉMATIQUES	DESRIPTIF RÉSUMÉ
6	 Prévoir une zone de repli sur site en cas de phénomènes à cinétique rapide	Préparation à la gestion de crise	Dans les structures d'accueil touristique, il est essentiel de définir une zone de repli où pouvoir mettre en sécurité les personnes car la cinétique des événements peut ne pas permettre une évacuation préventive.
7	 Diversifier les outils pour sensibiliser les touristes sur les risques d'inondation du territoire	Préparation à la gestion de crise	La communication au travers de supports et outils variés (expositions, manifestations, médias, activités artistiques, publicités...) permet d'atteindre un public plus large.
8	 Communiquer sur les risques d'inondation au travers de la découverte du territoire et d'activités sportives, artistiques ou ludiques	Information préventive	La mise en place d'actions innovantes de sensibilisation au travers de la découverte du territoire ou d'activités sportives, artistiques ou ludiques est un levier pour communiquer auprès des touristes sur les risques d'inondation. La communication sur les risques contribue à renforcer l'image responsable de la structure d'accueil touristique.
9	 Informers les touristes in situ	Information préventive	La mise en place de panneaux d'information sur les sites touristiques sur les risques d'inondation participe à la bonne information des touristes. L'implication de personnels itinérants allant à la rencontre des touristes sur site peut être envisagée, notamment lors des périodes de pics touristiques.
10	 Prévoir des supports multilingues pour les populations touristiques	Information préventive	La traduction des supports en plusieurs langues facilite la communication et la sensibilisation sur les risques d'inondation et les bons comportements à adopter.
11	 Veiller à l'affichage réglementaire des risques dans les hébergements touristiques	Information préventive	Au delà du respect strict de la réglementation, des affiches personnalisées et locales, si possible multilingues, sont préconisées.
12	 Développer des actions dédiées pour sensibiliser les enfants en vacances	Information préventive	Divers formats peuvent être envisagés : bandes dessinées, cahiers de jeux, ateliers, jeux de pistes... Les enfants sensibilisés seront des vecteurs clés de l'information vers les parents et sont les touristes résilients de demain.
13	 Intégrer un volet tourisme dans les actions du PAPI	Réduction de la vulnérabilité Préparation à la gestion de crise Information préventive	La mise en place d'actions volontaristes dans le cadre d'un PAPI permet de mobiliser l'ensemble des acteurs sur le sujet, de définir un plan d'actions partagé et de mobiliser les crédits ad hoc pour la mise en œuvre locale d'actions.



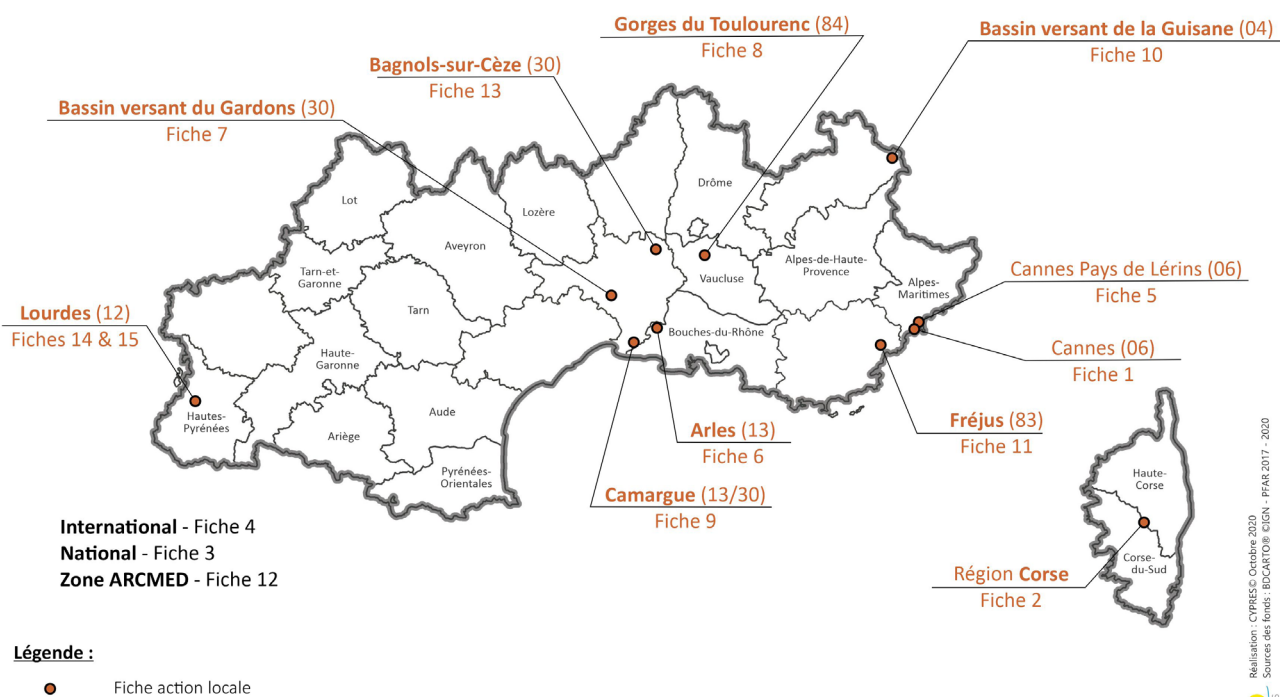
INDEX DES FICHES

INDEX DES FICHES

Le tableau ci-dessous présente la répartition par thématique des fiches de bonnes pratiques consolidées.

N° de la FICHE	INTITULÉ DE LA FICHE	THÉMATIQUES		
		Information préventive	Réduction de la vulnérabilité	Préparation à la gestion de crise
1	Charte sur le risque de tsunamis et de submersion marines en baie de Cannes			x
2	Mise en place d'un arrêté portant sur la réglementation de la pratique du canyoning en Corse	x		x
3	Campagne de sensibilisation du grand public « Calme apparent, risque présent »	x		
4	Certification Hôtel résilient	x	x	x
5	Fiches actions sur le tourisme dans le cadre du PAPI	x	x	x
6	Une nuit, une aventure artistique autour du risque inondation	x		
7	Géoguide Gardons et Gardonnades	x		
8	Gestion de la fréquentation des Gorges du Toulourenc	x		x
9	Plan de sauvegarde des œuvres du musée de Camargue		x	x
10	Parcours pédestre du Verdarel	x		
11	Réduction de la vulnérabilité aux inondations du camping La Plage d'Argens		x	
12	Traduction multilingue des affiches et clips de sensibilisation au risque inondation sur l'arc méditerranéen	x		
13	Application Cool'N Camp	x		
14	Protection du sanctuaire de Lourdes face aux inondations		x	x
15	Information des touristes sur le risque d'inondation à Lourdes	x		

Répartition géographique des bonnes pratiques recensées



Realisation : CYPRES© Octobre 2020
Sources des fonds : BOCARDO© ICGN - PPAR 2017 - 2020
CYPRES



FICHES

DES BONNES PRATIQUES



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Préparation à la gestion de crise

FICHE 1

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

CHARTRE SUR LE RISQUE DE TSUNAMIS ET DE SUBMERSIONS MARINES EN BAIE DE CANNES

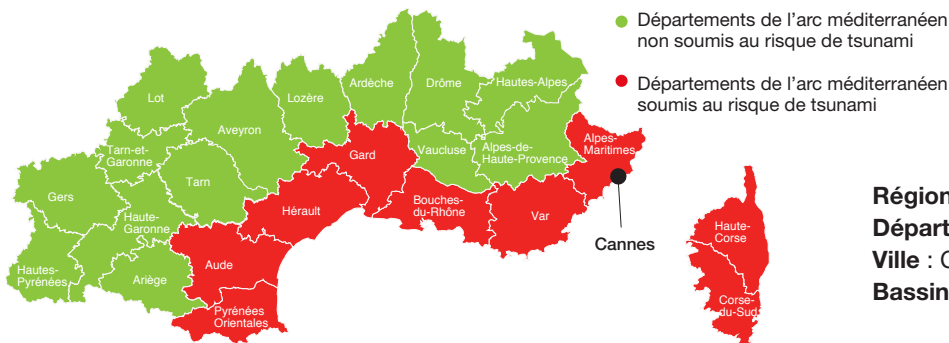
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Ville de Cannes

Novembre 2019

LOCALISATION



Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : Alpes-Maritimes

Ville : Cannes

Bassin versant : Basse vallée de la Siagne

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Connaissance des risques | <input checked="" type="checkbox"/> Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes |
| <input type="checkbox"/> Mesures de réduction de la vulnérabilité | <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement local des acteurs touristiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information préventive des touristes | <input checked="" type="checkbox"/> Approche multirisques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Anticipation (surveillance et veille des vigilances) | <input type="checkbox"/> Retour d'expérience |
| <input checked="" type="checkbox"/> Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification) | |

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- Services de l'État** : Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (mission : valorisation de la charte dans le cadre du recueil de bonnes pratiques risques d'inondation et tourisme), DDTM des Alpes-Maritimes
- Autres** : Professionnels délégataires d'activités balnéaires et nautiques sur la Ville de Cannes, signataires de la charte, Cyprès (mission : production des cartes d'évacuation contenant les zones refuges et les itinéraires), CENALT

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

La Mairie de Cannes, à l'initiative d'une politique volontariste de prévention des risques majeurs, a souhaité associer plus fortement les professionnels du littoral cannois que sont les délégataires d'activités balnéaires et nautiques, et ainsi permettre de véhiculer de bonnes pratiques en cas d'alerte et de sensibiliser les usagers sur le risque de tsunamis et de submersions marines.

Une charte a été signée entre le Maire de Cannes, le président des plagistes et les 46 professionnels délégataires d'activités balnéaires et nautiques de la Ville.

Cette charte recouvre les engagements suivants :

De façon permanente, le délégataire s'engage à :

- Être inscrit sur la liste des contacts du réseau municipal de diffusion « Cannes Alerte » afin d'être rapidement prévenu, de relayer l'alerte et de suivre les instructions telles que l'évacuation des sites en cas d'alerte avérée ;
- Être attentif aux signes avant-coureurs d'un tsunami, à savoir le retrait rapide du niveau de la mer ou un tremblement de terre et contacter sans délai les services municipaux ;
- Afficher la carte identifiant les zones refuges et les itinéraires pour être visible et accessible par un large public et à l'actualiser chaque année ;
- Préparer un « kit d'urgence » contenant les équipements nécessaires pour s'informer et s'équiper ;
- Suivre une formation, organisée par la ville de Cannes en lien avec le Centre national d'alerte aux tsunamis (CE-NALT), afin de mieux connaître et appréhender ce risque et l'organisation activée au niveau local en cas d'alerte.

Dès réception de l'alerte, le délégataire s'engage à :

- Évacuer le public et le personnel présents sur la plage déléguée et s'éloigner des côtes pour gagner les lieux en hauteur les plus proches ou les zones refuges, identifiés par la Ville sur la carte d'évacuation ;
- Prendre en compte les directives des autorités, ne prendre la mer sous aucun prétexte et faire appliquer lesdites directives auprès de la clientèle et ce jusqu'à la levée de l'alerte ;
- S'il est en mer, s'éloigner le plus possible des côtes, ne retourner au port qu'une fois l'alerte levée, et mutualiser les moyens nautiques afin de porter secours aux usagers selon les conditions ;
- Pour les activités nautiques, disposer de la liste des clients et des personnes en mer ainsi que de leur itinéraire approximatif ;
- Selon le temps imparti, débrancher les installations électriques, fermer les arrivées de gaz si elles existent et ranger le matériel.

Après l'alerte, le délégataire s'engage à :

- Rester en dehors de la zone côtière tant qu'un avis de retour à une situation normale n'a pas été émis par les autorités ;
- S'il est en mer, rester à l'écoute des autorités pour s'assurer que les conditions d'un retour au port sont favorables ;
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, s'assurer auprès des autorités locales que l'eau est potable et laisser dans tous les cas couler l'eau longuement afin de nettoyer le réseau et évacuer l'eau qui a stagné.

Est annexée à cette charte une carte d'évacuation contenant les zones refuges et les itinéraires.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- 4 mois de préparation environ
- 5 réunions de préparation et de suivi (2 avec les professionnels et 3 interservices)
- Mobilisation de 6 agents de la ville de Cannes et 1 élu en charge des risques

PHOTOS - PLAN



Signature de la Charte le 4 novembre 2019



Mairie de Cannes

« CHARTE SUR LE RISQUE DE TSUNAMIS ET DE SUBMERSIONS MARINES EN BAIE DE CANNES »

Depuis 2014, la Mairie de Cannes est à l'initiative d'une politique volontariste de prévention des risques majeurs avec notamment :

- la mise en place dès 2014 d'une organisation municipale dédiée à la prévention et gestion des risques suivie de la création d'une direction dédiée ;
- l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde à usage des services municipaux et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à destination du grand public ;
- l'élaboration d'un plan d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) et d'un plan spécifique de prévention des actes terroristes ;
- la création du réseau de diffusion « Cannes Alerte » ;
- la réalisation de cartes aléas par nature de risque ;
- l'installation de matériels de diffusion d'information pour le public (hauts parleurs, etc.) ;
- la réalisation d'exercices réguliers et la mise en place d'actions correctives.

Parmi les nombreuses actions engagées, la Ville s'est tout particulièrement illustrée dans la préparation à la gestion d'un phénomène de tsunami.

Historiquement, le littoral Méditerranéen a déjà été frappé par des manifestations naturelles telles que des tsunamis causés par un séisme sous-marin ou côtier, par l'intervention humaine (effondrement sur l'aéroport de Nice en octobre 1979) ou par des phénomènes climatiques telles que des submersions marines. La baie de Cannes est donc exposée à ces risques.

POUR MÉMOIRE :

- un tsunami consiste en une série de vagues de grande longueur d'ondes produisant une énergie cinétique très forte. Elles sont créées par une perturbation du fond de l'océan et vont inonder le littoral en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures ;
- une submersion marine consiste en une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes, où la surélévation du niveau moyen de la mer est provoquée par les effets de la dépression atmosphérique, des vents violents, de la forte houle et de la marée astronomique.
A ce titre, l'État a porté à connaissance de la Ville de Cannes, la cartographie des zones potentiellement submersibles tenant compte du changement climatique à horizon 2100.

Dans ce contexte, la Mairie de Cannes en partenariat avec le CENtre d'ALerte aux Tsunamis (CENALT), le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC), la préfecture de zone, la préfecture maritime et

la préfecture départementale a réalisé deux exercices d'alerte aux tsunamis en octobre 2017 et novembre 2018.

Dans la perspective de poursuivre ce travail, il est important d'associer plus fortement les professionnels du littoral cannois que sont les délégataires d'activités balnéaires et nautiques, et ainsi permettre de véhiculer de bonnes pratiques en cas d'alerte et de sensibiliser les usagers.

LE DÉLÉGATAIRE SENSIBILISÉ AUX RISQUES DE TSUNAMIS, DE FAÇON PERMANENTE ET DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION MISE AU POINT PAR LA VILLE DE CANNES, S'ENGAGE À :

- 1) être inscrit sur la liste des contacts du réseau municipal de diffusion « Cannes Alerte » afin d'être rapidement prévenu, de relayer l'alerte et de suivre les instructions telles que l'évacuation des sites en cas d'alerte avérée ;
- 2) être attentif aux signes avant-coureurs d'un tsunami, à savoir le retrait rapide du niveau de la mer ou un tremblement de terre et contacter sans délai les services municipaux à savoir en priorité le chef de poste du service Littoral et Maritime de la Mairie au 04 97 06 42 73 ou l'astreinte au 06 15 25 76 81 ou le cadre d'astreinte au 06 76 00 43 63 ;
- 3) afficher la carte identifiant les zones refuges et les itinéraires pour être visible et accessible par un large public et à l'actualiser chaque année ;
- 4) préparer un « kit d'urgence » contenant les équipements nécessaires pour s'informer et s'équiper ;
- 5) suivre une formation, organisée par la ville de Cannes en lien avec le Centre national d'alerte aux tsunamis (« CENALT »), afin de mieux connaître et appréhender ce risque et l'organisation activée au niveau local en cas d'alerte.

LE DÉLÉGATAIRE SENSIBILISÉ AUX RISQUES DE TSUNAMIS, DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE, S'ENGAGE À :

- 1) évacuer le public et le personnel présents sur la plage déléguée et s'éloigner des côtes pour gagner les lieux les plus proches ou les zones refuges, identifiés par la Ville sur la carte d'évacuation en annexe ;
- 2) prendre en compte les directives des autorités, ne prendre la mer sous aucun prétexte et faire appliquer lesdites directives auprès de la clientèle et ce jusqu'à la levée de l'alerte ;
- 3) s'il est en mer, s'éloigner le plus possible des côtes, ne retourner au port qu'une fois l'alerte levée, et mutualiser les moyens nautiques afin de porter secours aux usagers selon les conditions ;
- 4) pour les activités nautiques, disposer de la liste des clients et des personnes en mer ainsi que de leur itinéraire approximatif ;
- 5) selon le temps imparti, débrancher les installations électriques, fermer les arrivées de gaz si elles existent et ranger le matériel.

LE DÉLÉGATAIRE SENSIBILISÉ AUX RISQUES DE TSUNAMIS, APRÈS L'ALERTE, S'ENGAGE À :

- 1) rester en dehors de la zone côtière tant qu'un avis de retour à une situation normale n'a pas été émis par les autorités ;
- 2) s'il est en mer, rester à l'écoute des autorités pour s'assurer que les conditions d'un retour au port sont favorables ;
- 3) avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, s'assurer auprès des autorités locales que l'eau est potable et laisser dans tous les cas couler l'eau longuement afin de nettoyer le réseau et évacuer l'eau qui a stagné.

ANNEXE : carte d'évacuation contenant les zones refuges et les itinéraires.

Contenu de la Charte



Carte des enjeux et itinéraires d'évacuation en cas de tsunami – Secteur Croisette

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide, débordement de cours d'eau (Béal, Frayère, Roquebillière, Devens, Riou, Foux...), ruissellement, submersion marine, tsunami

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Impliquer les délégataires d'activités balnéaires et nautiques pour les responsabiliser dans l'anticipation des phénomènes d'inondations et dans leur rôle de relais de la sensibilisation et de l'alerte de leurs usagers sur les risques de tsunami et de submersions marines.
- Officialiser des ambitions communes, un engagement commun et un travail conjoint pour améliorer la prévention des risques d'inondation dans le secteur du tourisme.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Ville de Cannes
Yannick FERRAND
Directeur de la gestion des risques majeurs
04.97.06.48.10
yannick.ferrand@ville-cannes.fr

LIENS UTILES

Charte sur le risque de tsunamis et de submersions marines en baie de Cannes :
<http://www.cannes.com/fr/actualites/annee-2019/novembre/charte-sur-le-risque-de-tsunamis-et-de-submersions-marines-en-baie-de-cannes.html>



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

Corse

THÉMATIQUE : Information préventive Préparation à la gestion de crise

FICHE 2

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

MISE EN PLACE D'UN ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA PRATIQUE DU CANYONING EN CORSE

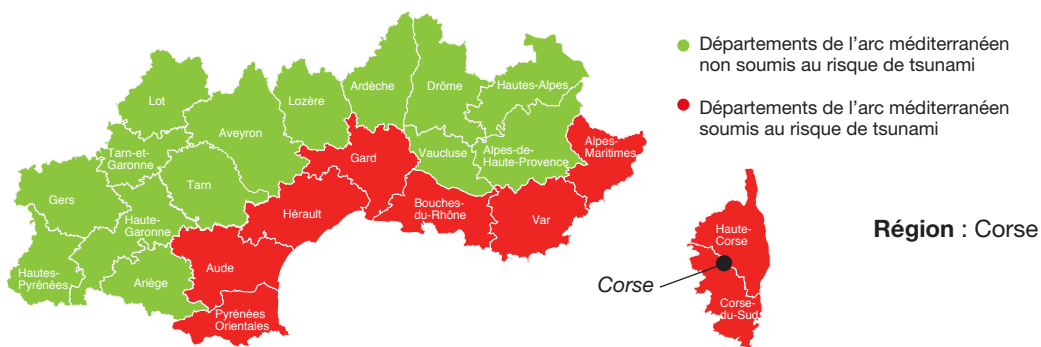
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Direction régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale de Corse (DRJSCS)

Juillet 2019

LOCALISATION



SOUS-THEMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- Collectivités** : Association des Maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, collectivité territoriale Corse
- Services de l'État** : DRJSCS, SIDPC 2A/2B, DDSCPP 2A/2B, DDTM
- Services de secours** : SIS 2A/2B, PGHM
- Autres** : Représentants des professionnels du canyoning, Parc Naturel Régional de Corse, Office de l'Environnement de la Corse

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

À la suite des événements dramatiques survenus pendant l'été 2018 ayant conduit au décès de 5 personnes lors de la pratique de canyoning, la préfecture de région, la préfecture de Corse-du-Sud et la préfecture de Haute-Corse, avec tous les acteurs du canyoning de Corse, ont piloté dès l'automne 2018 un travail de retour d'expérience réunissant tous les professionnels du secteur, les services de l'État et de la collectivité de Corse.

Le travail a été réalisé au sein d'un comité de pilotage et de groupes de travail techniques afin d'améliorer les mesures de prévention et de sécurité qui encadrent la pratique du canyoning.

Ce travail a permis notamment :

- l'harmonisation des deux arrêtés préfectoraux des départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse portant sur la réglementation de la pratique du canyonisme (arrêté n° R20-2019-07-09-001 du 9 juillet 2019 portant modification des arrêtés préfectoraux portant réglementation de la pratique du canyonisme) ;

- la production de fiches de connaissances des canyons et d'aide au déclenchement de l'alerte pour les 7 canyons les plus fréquentés (Baracci, Pulischellu, Purcaraccia, Richuisa, Vacca, Vergellu, Ziocu, Vergellu) à l'attention des professionnels permettant d'identifier les réchappes, les points où le 112 passe et de faciliter la communication avec le CODIS et rappeler les consignes en cas d'accident.
- la conception et la mise en place d'une signalétique de prévention : des panneaux de prévention ont été posés notamment à Zoicu, Purcaraccia et Pulischellu ;
- en matière de risque d'inondation, le niveau d'eau, le débit d'eau et les crues peuvent rendre l'activité de canyoning dangereuse à l'occasion de précipitations importantes spécifiques aux caractéristiques orographiques de la Corse. Pour cela, l'arrêté préfectoral interdit temporairement la pratique du canyoning lorsque Météo-France diffuse, pour le département, un avis de vigilance météorologique orange ou rouge et ce jusqu'à la fin de l'alerte.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail
- Mise en place de signalétiques de prévention

PHOTOS - PLAN

Exemple de fiche de connaissances des canyons et d'aide au déclenchement de l'alerte – Canyon de Ziocu

DRJSCS de Corse
sur le terrain du 10/09/18 de 7 heures

Cette fiche permet aux professionnels/clubs qui connaissent peu le canyon :
D'identifier les réchappes, d'identifier les points où le 112 passe, de faciliter la communication avec le codis
Elle a vocation à évoluer en fonction de vos remarques, utilisation. Contact : drjscs20-sport@jcs.gouv.fr

RAPPEL EN CAS D'ACCIDENT (fiche du SNAPEG)

- Ne pas se mettre en danger soi-même
- Vous êtes le seul à prendre les décisions : l'avis des clients ne doit pas interférer dans vos choix
- Ne pas sous-estimer une blessure ou une douleur, surtout pour évacuer une victime
- Ne pas hésiter à mobiliser des personnes ressources (autres pros, médecins, secouristes dans le groupe...)

<p>1. PROTÉGER : La victime : La victime est-elle en danger immédiat où elle se trouve ? OUI → la déplacer vers un lieu sûr. (Ex : risque de noyade, risque de chute de pierres, zone escarpée...) NON → Ne pas la déplacer (risque d'aggraver la lésion).</p> <p><i>Vérifier que le reste du groupe est en sécurité (Pas de risque de noyade, pas exposé aux chutes de pierres, kongés si en hauteur).</i></p>
<p style="text-align: center;">SI URGENCE VITALE, secourir la victime avant d'alerter les secours</p> <p>2. ALERTE : 112 ou radio Si nécessité de se déplacer pour appeler, - Vous êtes en groupe : mobiliser une autre personne pour rester avec elle - Vous êtes seul : mettre la victime en PLS Avec les secours - Se présenter comme professionnel et préciser l'activité encadrée - Indiquer le lieu, l'âge de la victime, lésion constatée, si la victime est consciente - Indiquer rapidement si vous êtes dans une zone inaccessible aux secours terrestres.</p>
<p>3. SECOURIR Douleur/dos/lésions au rachis : Immobilisation de la victime impérative et appel des secours.</p> <p>Saignement : - Faible à modéré → pansement compressif - Abondant ou pansement compressif inefficace → garrot en amont du saignement Attention ! Si un corps étranger dans la plaie, ne pas l'enlever, immobiliser le membre. Ne faire un garrot, qu'en cas d'hémorragie.</p> <p>Arrêt cardiaque/respiratoire : - Massage cardiaque (100 à 120 puls/min) - Adulte noyé et enfant : 5 insufflations initiales, puis masser sur un rythme 2insuff pour 30 massages - Autre cas : 2 insufflations tous les 30 massages</p>
<p>4. ATTENTE DES SECOURS : - Rendre l'attente "confortable" : caler la victime, la maintenir au chaud. - Si besoin, confectionner un point chaud (bougie + couverture de survie) - Suivre l'évolution de l'état de la victime (pouls, fourmillements, perte de connaissance...) - Ranger les affaires qui pourraient s'envoler à l'arrivée de l'hélicoptère - Si possible, placer une personne visible de loin des secours, face au vent si secours héliporté</p>
<p>5. ARRIVÉE DES SECOURS : - Hélicoptère au loin : former un "Y" (YES) debout les 2 bras levés. - Rester accroupi lors de l'approche de l'hélicoptère.</p>

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Mettre en place des procédures de limitation de l'accès aux sites touristiques en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques
- Informer les touristes in situ

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

SIPDC de Corse-du-Sud

pref-defense-protection-civile@corse-du-sud.gouv.fr

LIENS UTILES

Arrêté n° R20-2019-07-09-001 du 9 juillet 2019 portant modification des arrêtés préfectoraux portant réglementation de la pratique du canyonisme

https://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/content/download/59867/393763/file/arrete_no_r20-2019-07-09-001_du_9_juillet_2019.pdf



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive

FICHE 3

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC « CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT »

ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

EDF

2013

LOCALISATION

National :

Cours d'eau en aval d'ouvrages hydroélectriques

SOUS-THEMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- Autres** : EDF

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Pour produire de l'électricité quasi instantanément en fonction de la demande, les barrages hydroélectriques effectuent des lâchers d'eau qui peuvent survenir à tout moment de la journée. L'augmentation des débits qui en résulte peut mettre en danger les personnes qui s'aventurent au milieu ou aux abords d'une rivière : courants forts, montée des eaux accompagnée de la submersion d'îlots ou de rochers isolés... Baigneurs, promeneurs, pêcheurs ou pratiquants de sports d'eau vive pourraient en être les victimes inopportunes.

Face à ces risques, EDF mène tous les ans une campagne de sensibilisation du grand public « Calme apparent, risque présent » pour assurer la sécurité aux abords des cours d'eau.

Cette sensibilisation passe tout au long de l'année par un balisage des sites avec une signalétique qui rappelle les consignes de sécurité à respecter :

- Plus de 10 000 panneaux jaunes d'avertissement sont placés aux abords des rivières, lacs ou canaux alimentant les centrales
- Des balises rouges délimitant les zones interdites à la navigation, à la pêche et à la baignade sont installées sur les lacs à proximité des barrages

Les sites les plus touristiques adaptent de leur côté leur exploitation en pleine saison :

- De juin à septembre, la centrale hydroélectrique de Castelnau-Lassouts limite ainsi sa production pour permettre aux canoéistes de descendre le Lot ;
- Au barrage de Serre-Ponçon, plus grande retenue d'eau d'Europe, EDF informe en temps réel le syndicat mixte d'aménagement de l'évolution de la cote du lac, qui compte huit plages publiques.

Chaque été, 160 jeunes saisonniers surnommés « hydroguides » sont mobilisés pour aller à la rencontre des vacanciers auxquels ils prodiguent des conseils élémentaires de prudence : tenir compte de la signalisation, rester sur les berges, éviter les zones ne permettant pas un repli rapide en cas de montée des eaux, ne pas laisser les enfants sans surveillance...

Grâce à leurs alertes et observations, les hydroguides contribuent à l'amélioration permanente du dispositif de prévention mis en place par EDF près de ses ouvrages. Ils se rendent également sur les lieux touristiques tels que les campings, les centres de vacances, les clubs de sport d'eau pour y relayer ces messages préventifs et réalisent des animations autour de ce thème.

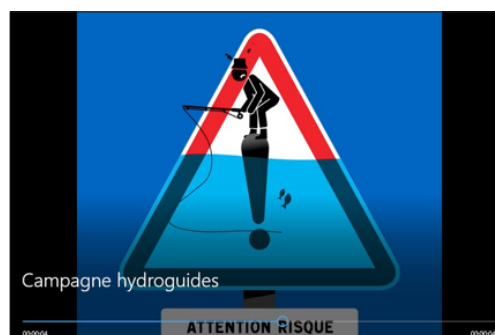
Ce dispositif est complété d'une campagne de communication sur les médias et les réseaux sociaux pendant la période estivale.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Recrutement et formation de 160 hydroguides.
- Chaque hydroguide a reçu pour la saison des dotations vestimentaires aux couleurs EDF pour identification auprès du grand public.
- Campagne publicitaire radio, presse écrite et réseaux sociaux.
- Supports pédagogiques mis à disposition des acteurs du territoire : dépliants, livrets et affiches.

PHOTOS - PLAN

Campagne publicitaire : Livret pédagogique « Tom & Lucie découvrent l'énergie hydraulique » (version française).





PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS

Montée des eaux et augmentation des débits sur les cours d'eau en aval d'ouvrages hydroélectriques

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Multiplier les vecteurs de sensibilisation (panneaux d'information, campagnes ciblées, hydroguides ...) pour toucher un large public.
- Ancrer l'action sur le terrain (affichage in situ et agents allant à la rencontre des vacanciers) pour une sensibilisation efficace et directe des touristes sur les sites concernés.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Service communication EDF Hydro Méditerranée
com-upm@edf.fr

LIENS UTILES

www.edf.fr/calme-apparent-risque-present



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES
RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive Réduction de la vulnérabilité Préparation à la gestion de crise

FICHE 4

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

CERTIFICATION HOTEL RESILIENT

ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

United Nations Office for Disaster Risk Reduction
(UNISDR)

2014

LOCALISATION

International

SOUS-THEMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- Services de l'État** : Agences gouvernementales respectives pour le tourisme et la gestion des risques
- Autres** : Associations hôtelières, hôtels, complexes hôteliers et tours opérateurs

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Hotel Resilient a été développé à partir de 2014 en réponse aux conclusions du Rapport d'évaluation globale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes du United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR) de 2013, qui a révélé que de nombreux hôtels ne disposent pas des systèmes et des processus permettant de réduire leur vulnérabilité aux risques majeurs ou être préparés quand ils se produisent.

L'UNISDR coopère avec le Global Initiative Disaster Risk Management (GIDRM) et la Pacific Asia Travel Association (PATA) ainsi qu'un consortium de partenaires techniques comme KIT et Risk Layer.

Localement, l'initiative s'appuie sur une solide collaboration avec des représentants des agences gouvernementales respectives pour le tourisme et la gestion des risques, avec les acteurs du tourisme (par exemple, associations hôtelières, hôtels, complexes hôteliers et tours opérateurs) et avec la société civile dans les pays d'Indonésie, des Maldives, des Philippines et la Thaïlande.

L'initiative vise à élaborer des normes internationalement reconnues pour les hôtels et les centres de vacances afin de les aider à réduire le degré d'exposition de leurs entreprises, ainsi que des touristes, au climat et aux risques majeurs.

Parallèlement, ces normes aident les hôtels et les centres de villégiature à démontrer le niveau de préparation et la sécurité de leurs locaux aux clients potentiels, aux assureurs et aux financeurs.

Hotel Resilient a mis au point un programme de formation afin de fournir une compréhension de la gestion de la réduction des risques majeurs et de l'adaptation au changement climatique pour les hôtels et les complexes hôteliers. La formation fournit également une compréhension technique dans trois domaines spécifiques : la communication de crise, la réponse au désastre et la continuité des affaires.

Le travail a été mené avec des hôtels en Asie du Sud-Est jusqu'à présent.

La certification sera officiellement lancée fin 2020 et sera disponible dans le monde entier.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Non disponible

PHOTOS - PLAN



PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide, débordement de cours d'eau, ruissellement, submersion marine, tsunami...

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Développer des systèmes de reconnaissance des établissements proactifs en matière de prévention des risques d'inondation.
- Mettre en disposition des référentiels, guides techniques et des formations à destination des professionnels pour parfaire leurs pratiques en matière de prévention des risques d'inondation.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

info@hotelresilient.org

LIENS UTILES

www.hotelresilient.org



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES
RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive Réduction de la vulnérabilité Préparation à la gestion de crise

FICHE 5

INTITULÉ DE LA BONNE PRATIQUE

FICHES ACTIONS SUR LE TOURISME DANS LE CADRE DU PAPI

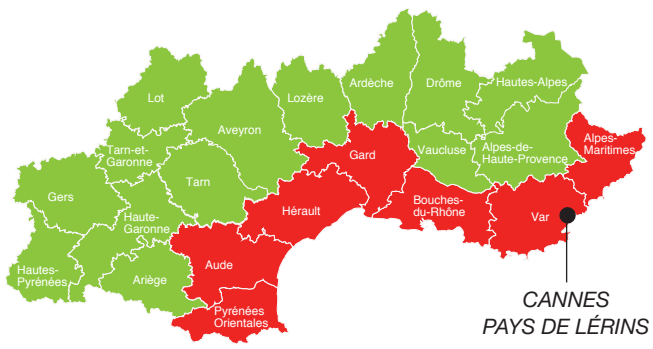
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Agglomération Cannes Pays des Lérins

2020

LOCALISATION



- Départements de l'arc méditerranéen non soumis au risque de tsunami
- Départements de l'arc méditerranéen soumis au risque de tsunami

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département : Alpes-Maritimes
Bassin versant : Basse vallée de la Siagne

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- Services de l'État** : Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (réalisation du portrait de territoire « risques d'inondation et tourisme » sur la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Les fiches actions sur le tourisme ont été prévues dans le PAPI complet de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins.

Les actions sont définies dans le cadre de l'axe 1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque et 1.1 Communiquer et sensibiliser au risque inondation avec des sous-actions dont la 1-1c porte sur la sensibilisation des touristes.

Cette réflexion fait suite à l'étude expérimentale de portrait de territoire « risques d'inondation et tourisme » menée par la MIIAM sur le territoire de la CACPL en 2019 dans laquelle des bonnes pratiques avaient été recherchées et un plan d'actions proposé.

Plusieurs actions ont été proposées et reprises dans les fiches actions du PAPI notamment :

- La mise en place d'une instance de gouvernance (collectivités territoriales, acteurs du tourisme, services de secours, experts risques et assureurs) ;
- La sensibilisation des touristes au travers des acteurs du

tourisme : ce projet de communication pourra être mené en partenariat avec les étudiants de l'Institut du tourisme de Cannes. Il s'agira d'identifier les établissements du tourisme en zone inondable dans lesquels diffuser des supports de communication du risque inondation adaptés à créer ;

- L'étude de la mise en place d'un label des établissements du tourisme de les inciter à établir un POMSE. Ce projet pourra faire objet d'un partenariat avec le Comité Régional du Tourisme de la Côte d'Azur (CRT) et la Chambre du Commerce et de l'Industrie ;
- La réduction de la vulnérabilité des établissements du tourisme avec des ateliers spécifiques dédiés (action 1-1b et 5-1) ;
- La formation et l'accompagnement des établissements du tourisme (actions 1-2a et 3-2).

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Sensibilisation des touristes : coût total prévisionnel sur la période 2021-2026 : 50 000 € HT

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide, débordement de cours d'eau (Béal, Frayère, Roquebillière, Devens, Riou, Foux...), ruissellement, submersion marine, tsunami

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Intégrer un volet tourisme dans les actions du PAPI pour mobiliser l'ensemble des moyens disponibles pour sensibiliser les touristes au risque inondation et impliquer les acteurs du tourisme dans l'anticipation et la préparation à la gestion d'un évènement.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Marie PIZEPAN - Ingénieur d'études
Etudes, Planification et Prospectives Pôle Cycles de l'eau
marie.pizepan@cannespaysdelerins.fr

LIENS UTILES

?



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive

FICHE 6

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

(UNE NUIT), UNE AVENTURE ARTISTIQUE AUTOUR DU RISQUE INONDATION

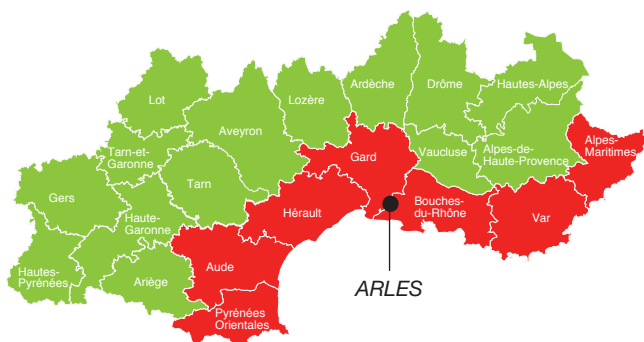
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Compagnie La Folie Kilomètre

Février 2019

LOCALISATION



- Départements de l'arc méditerranéen non soumis au risque de tsunami
- Départements de l'arc méditerranéen soumis au risque de tsunami



Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département : Bouches-du-Rhône
Ville : Arles
Bassin versant : Delta du Rhône

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- ☒ **Collectivités** : Ville d'Arles, service de prévention des risques (partenaire et contributeur « complice »)
- ☒ **Services de l'État** : Union Européenne (financement fond FEDER), Plan Rhône (co-financeur), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, Directions Départementales des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire, du Rhône, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône
- ☒ **Autres** : CPIE Rhône-Pays d'Arles - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (partenaire et contributeur « complice »)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Abordant la thématique de l'inondation comme levier pour interroger le rapport au risque de chacun, à l'imprévu, au groupe et au territoire, cette action invite le public à vivre une nuit dans un gymnase aménagé en centre d'hébergement d'urgence.

Cette création a été imaginé pour le territoire et ses habitants. Elle peut être l'occasion d'une découverte du territoire sous un nouvel angle pour les touristes en leur offrant la possibilité de vivre une situation de crise le temps d'une nuit.

Cette action vise à améliorer la culture du risque du public en recherchant une véritable interaction avec le public, en le replaçant en tant qu'acteur face au risque inondation.

À travers les 17 heures de représentations, (UNE NUIT) utilise les codes de la situation d'urgence, la détourne et l'augmente par des actes artistiques ou au moyen des arts visuels, du jeu des comédiens, d'une création sonore. Ce spectacle-expérience plonge le public dans la possibilité d'une inondation et ce tour de cadran invite le public à venir participer à une aventure, avec des étapes multiples, des aléas et des inconnu.e.s. Convoqués dans différents endroits de la ville, ils vont progressivement comprendre qu'une inondation est annoncée. Évacués dans un gymnase, 150 personnes vont passer une soirée et une nuit entre réalité et fiction.

Le gymnase est aménagé en centre d'hébergement d'urgence et divisé en plusieurs parties : accueil, dortoir, cuisine, PC sécurité, point presse, poste de secours... Chaque lieu a son propre rythme de fonctionnement. Le public est libre d'évoluer dans l'ensemble des espaces.

(UNE NUIT) propose une écriture contextuelle et in situ en adaptant le déroulé artistique aux scénarii plausibles des crues, en travaillant avec des complices locaux ou encore en adaptant les espaces de représentations en fonction des contextes de réalisation.

Ainsi, une place importante est donnée à l'intervention de « complices » invités à venir « jouer leur propre rôle » pendant les représentations.

Les équipes en présence au PC sécurité, au Point Presse et au Poste de Secours sont composées d'élus, de journalistes, du personnel, des techniciens, experts, bénévoles... qui seraient réellement amenés à intervenir auprès de la population en cas d'inondation.

Cette immersion dans des enjeux réels, environnementaux, techniques... est portée par une mise en récit artistique.

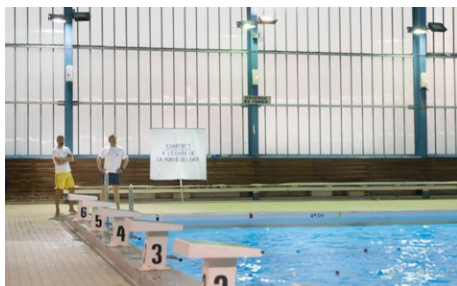
La création entremêle plusieurs axes :

- actions documentaires : interventions de complices (élus, météorologues, secouristes...), utilisation de documents, archives, témoignages...
- dimension spectaculaire : apparitions de personnages poétiques, installations plastiques, projections...
- temps de la vie quotidienne extra-ordinaire : mise en scène du repas, de l'endormissement...

Lauréat des « Projets innovants 2017-2019 - Culture du risque inondation Rhône/Saône », la compagnie La Folie Kilomètre est un collectif de création en espace public fondé en 2011 qui regroupe des artistes issus du spectacle vivant, des arts plastiques et de l'aménagement du territoire.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Humains : 10 techniciens et interprètes, une dizaine de « complices » acteurs du territoire
- Temps passé : 17 heures de représentation



Madeleine Carrouée @Magda

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique lente
et débordement de cours d'eau

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Mettre en place des démarches originales et innovante en recherchant une véritable interaction avec le public des territoires visés, en le replaçant en tant qu'acteur face au risque inondation.
- Efficacité de la mise en situation des populations pour une meilleure prise de conscience des risques, des bons réflexes à adopter et de la nécessité de se préparer à faire face à une éventuelle inondation.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Compagnie La Folie Kilomètre
04 91 77 14 53
collectif@lafoliekilometre.org

LIENS UTILES

Communiqué de presse
<http://polau.org/wp-content/uploads/2018/03/presse-unenuit-lafoliekilometre-2019.pdf>



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME



GARDONS

THÉMATIQUE : Information préventive

FICHE 7

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

GÉOGUIDE GARDONS ET GARDONNADES

ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Mission interrégionale
« Inondation Arc Méditerranéen »,
Sudaléa

Septembre 2019

LOCALISATION



● Départements de l'arc méditerranéen
non soumis au risque de tsunami

● Départements de l'arc méditerranéen
soumis au risque de tsunami



Bassin versant des Gardons

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

Ce géoguide a été réalisé à l'initiative de la mission interrégionale «Inondation Arc Méditerranéen» et de Sudaléa en partenariat avec l'EPTB Gardons et le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon et la commune de Collias.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Connaître notre lieu de vie ou de vacances, s'intéresser à son histoire, appréhender son fonctionnement, être conscient de ses atouts mais également de ses dangers, sont autant de fondamentaux parfois oubliés ou délaissés. Ces principes nous sont pourtant indispensables pour être en accord avec notre environnement, profiter pleinement du territoire qui nous entoure et des activités offertes, tout en ne se laissant pas surprendre par des événements connus et prévisibles sur un secteur exposé aux risques d'inondation.

Sur l'arc méditerranéen, l'eau a souvent modelé le paysage et guidé l'occupation des sols. Les inondations font partie de l'histoire ancienne et contemporaine de nos lieux de vies. Souvent rapides, puissantes et destructrices, elles sont une composante identitaire des bassins versants qui nous entourent. Sans catastrophisme et avec réalisme, apprenons à les connaître pour mieux nous préparer à leur survenue.

Ce géoguide vous invite à parcourir le bassin des Gardons pour découvrir ce magnifique espace au fil de balades pédestres, en s'intéressant à l'impact de l'eau et des crues passées ainsi qu'au risque d'inondation.

Une version française et une version en anglais à l'attention des populations touristiques anglophones sont disponibles en téléchargement.

Le topoguide « inondation » est un livret de terrain de 52 pages téléchargeable comprenant des explications sur l'histoire locale ainsi que le patrimoine matériel et immatériel lié aux inondations sur le bassin versant des Gardons. A la portée de tous, il revêt un langage simple et pédagogique, permettant d'organiser ou de suivre des ballades faciles et démonstratives sur le territoire concerné. Il permet à la fois une sensibilisation aux risques d'inondation, de cultiver la mémoire des événements et de découvrir différemment son territoire.

Le topoguide apporte des explications à chacune des étapes du ou des parcours et complète les observations par des anecdotes, des images du passé, des éclairages historiques et des éléments techniques.

Le topoguide n'est pas un simple recueil de connaissances mais un moyen d'amener le visiteur à s'interroger et à réfléchir sur son environnement. Ainsi des jeux, des questions et des schémas d'interprétation ponctuent les parcours. Il comprend aussi des informations pratiques sur le sujet (consignes de sécurité, ressource bibliographique et internet, DICRIM, productions des PAPI...).

Après une description détaillée du bassin versant, deux parcours pédestres sont proposés sur la commune de Collias.

Le format développé est reproductible sur l'ensemble du territoire « arc méditerranéen ».

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

SUDALEA et MIIAM (financement MIIAM) :

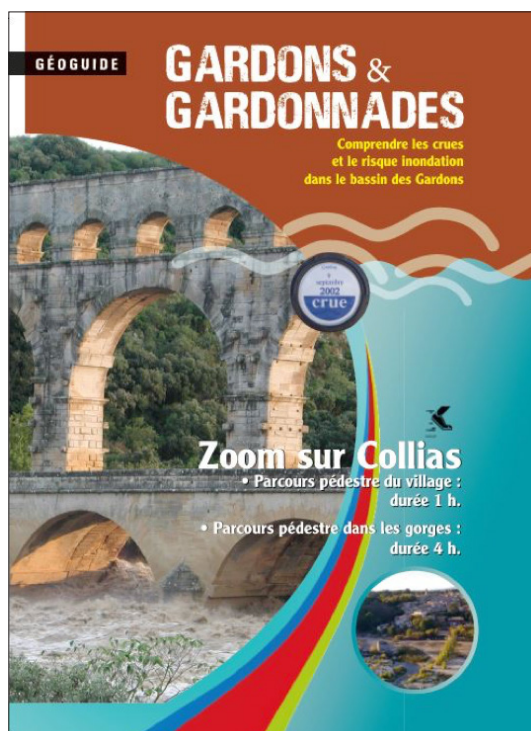
- Réalisation, rédaction, repérage, définition des parcours, recueil iconographique et monographique : 45 jours (13 500 euros)
- Traduction 1 500 euros

EPTB Gardons :

- Graphisme et imprimerie 2 000 euros

Syndicat Mixte des Gorges du Gardon :

- Impression 3 000 euros



PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide,
débordement de cours d'eau,
ruissellement

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Communiquer sur le risque d'inondation au travers de la découverte du territoire et d'activités sportives ou ludiques.
- Prévoir des supports multilingues pour les populations touristiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Jean-Marc DECOMBE

Sudalea

06 15 87 12 03 - jmdecombe@sudalea.eu

Ghislaine Verrhiest-Leblanc - Cheffe de mission
Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen – Direction
DREAL de zone de défense et de sécurité
04 88 22 63 90/ 06 03 71 86 31
ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

Etienne RETAILLEAU

Directeur adjoint - EPTB Gardons

04 66 21 73 77 - e.retailleau@les-gardons.fr

LIENS UTILES

Téléchargement du géoguide :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/geoguide-gardons-et-gardonades-r2533.html>



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive Préparation à la gestion de crise

FICHE 8

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

GESTION DE LA FRÉQUENTATION DES GORGES DU TOULOURENC

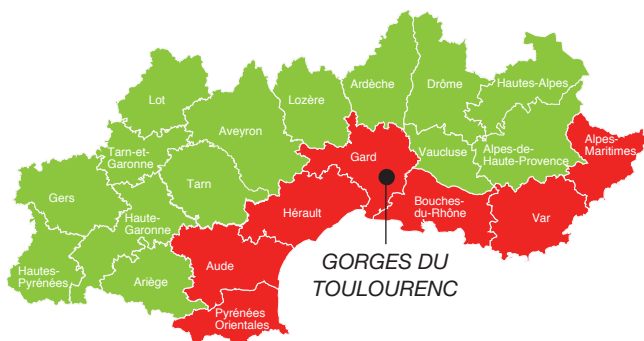
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement
du Mont Ventoux & de Préfiguration du Parc Naturel
Régional du Mont Ventoux (SMAEMV)

2014

LOCALISATION



● Départements de l'arc méditerranéen
non soumis au risque de tsunami

● Départements de l'arc méditerranéen
soumis au risque de tsunami



Région : Auvergne-Rhône-Alpes
et Provence- Alpes-Côte d'Azur
Départements : Drôme et Vaucluse
Bassin versant : Toulourenc

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- ☒ **Collectivités** : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux & de Préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (SMAEMV) – pilotage de l'action, communes concernées sur le bassin versant, Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) dans le cadre du PAPI
- ☒ **Services de l'État** : Sous-préfectures de Carpentras et de Nyons, SIDPC et DDT de la Drôme et du Vaucluse
- ☒ **Services de secours**
- ☒ **Autres** : Gendarmerie

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Les gorges du Toulourenc font partie d'un site Natura 2000 « l'Ouvèze et le Toulourenc » dont l'animation est portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux & de Préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (SMAEMV).

L'évolution de la fréquentation du site ces dernières années a amené les acteurs locaux à mettre en place un comité de suivi spécifique à la problématique de sur-fréquentation des gorges.

Quelques chiffres :

- 2015 : 51 500 personnes sur la saison estivale (année de référence) ;
- 2018 : 86 600 personnes sur la même période (soit +66%) ;
- 2019 : 115 500 personnes sur la même période (soit +35 %).

Ce comité de suivi implique ainsi les communes et acteurs concernés par le site (gendarmeries, EPCI, SDIS, sous-préfectures, etc) et se réunit en général deux fois par an, avant et après la saison d'été, permettant ainsi d'établir une programmation d'actions puis de faire un retour sur celles-ci (mise en défens des bords de routes pour résorber le stationnement anarchique, achat de parcelles pour officialiser des parkings, conception et pose de panneaux «risques», etc.).

En 2015, une stagiaire a été recrutée par le SMAEMV pour la saison d'été afin de réaliser une campagne de sensibilisation et une enquête socio-économique sur le linéaire des gorges. En plus de cela, une plaquette de sensibilisation sur les

risques du Toulourenc a été éditée, en français et en anglais, puis distribuée, notamment auprès des offices du tourisme.

Par la suite, une nouvelle enquête sur la fréquentation des gorges a été réalisée en 2018 par le SMAEMV mettant très nettement en évidence l'augmentation constante de la fréquentation de ce site.

Face à ce constat très alarmant, les membres du comité de suivi ont décidé de renforcer les actions de gestion des sites.

Des propositions d'aménagements ont été formulées par le SMAEMV et validées par le comité de suivi. Il s'agit principalement de l'aménagement paysager des parkings existants afin de structurer et canaliser le stationnement et ainsi limiter la jauge de visiteurs, ainsi que la fermeture des RD40A et RD242 par une barrière en aval des parkings, en saison estivale, afin de limiter l'accès au site de Veaux. A ce jour, les travaux n'ont pas encore débuté.

En 2019, un arrêté inter-préfectoral a été établi afin d'interdire l'accès aux gorges lors des vigilances météorologiques orange et rouge entre le Pont Romain et Notre-Dame-des-Angeles. En plus de cela, un arrêté permanent d'interdiction d'accès aux bus ou 3,5T pour les départements du Vaucluse (RD242) et de la Drôme (RD40A) a été instauré.

En matière de communication, trois panneaux de sensibilisation sur les risques de crues, en français et en anglais, ont été mis en place au niveau de chaque site « point noir ».

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Mise en place d'un comité de suivi spécifique
- Distribution de plaquettes de sensibilisation sur les risques : 2800 €, mise en œuvre par le SMAEMV
- Pose de panneaux de sensibilisation sur les sites : 2000 € par unité, mise en œuvre par le SMOP

PHOTOS - PLAN



Panneau de sensibilisation sur les risques de crues mis en place au niveau de chaque site (2019, réalisation : SMOP)



Plaquette de sensibilisation sur les risques du Toulourenc éditée en français et en anglais (2015, réalisation : SMAEMV)

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide,
débordement de cours d'eau

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Développer les synergies entre les différentes politiques publiques de gestion des risques et de gestion des milieux naturels
- Mettre en place des procédures de limitation de l'accès aux sites touristiques en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques
- Informer les touristes in situ
- Prévoir des supports multilingue

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

**Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement
du Mont Ventoux & de Préfiguration du Parc Naturel
Régional du Mont Ventoux**

Juliette CHASSAGNAUD

Chargée de mission Natura 2000
« Aygues / Ouvèze - Toulourenc »
04 90 63 22 74
juliette.chassagnaud@smaemv.fr

LIENS UTILES

**Plaquettes de sensibilisation sur les risques du
Toulourenc éditée en français et en anglais :**

[http://smaemv.n2000.fr/sites/smaemv.n2000.fr/files/
documents/page/depliant_toulourenc_lege.pdf](http://smaemv.n2000.fr/sites/smaemv.n2000.fr/files/documents/page/depliant_toulourenc_lege.pdf)

[http://smaemv.n2000.fr/sites/smaemv.n2000.fr/files/
documents/page/balade_en_securite-english.pdf](http://smaemv.n2000.fr/sites/smaemv.n2000.fr/files/documents/page/balade_en_securite-english.pdf)



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Réduction de la vulnérabilité Préparation à la gestion de crise

FICHE 9

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

PLAN DE SAUVEGARDE DES ŒUVRES DU MUSÉE DE CAMARGUE

ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Musée de Camargue

2018

LOCALISATION



- Départements de l'arc méditerranéen non soumis au risque de tsunami
- Départements de l'arc méditerranéen soumis au risque de tsunami



Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Départements : Bouches-du-Rhône
Bassin versant : Delta du Rhône

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- ☒ **Collectivités** : Ville d'Arles et SYMADREM associés pour l'organisation de l'alerte du musée
- ☒ **Services de secours** associés lors de l'organisation de la mise en situation
- ☒ **Autres** : association Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture (AVEC), Institut de Prévention et Gestion des Risques Urbains et étudiants de Polytech Marseille pour accompagner le musée dans la rédaction du plan de sauvegarde des œuvres

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Le musée de Camargue a été pris en exemple pour établir le guide d'accompagnement à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des Plans de Sauvegarde des Biens Culturels sur le risque inondation, travail réalisé avec le conservateur du musée, l'association Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture (AVEC), l'Institut de Prévention et Gestion des Risques Urbains et les étudiants de Polytech Marseille.

Le musée de Camargue a déjà connu des inondations en 1993 et 1994 avec des hauteurs d'eau atteignant 50 centimètres. Il est resté fermé pendant une année. En 2013, le musée a été rénové, la dalle du musée surélevée de 50 centimètres et les vitrines dans l'enceinte du musée de 20 centimètres. Une extension du musée, réalisée sur pilotis, a été créée au-dessus du niveau de la crue centennale. Il constitue la zone refuge pour l'évacuation des collections.

Un protocole de surveillance et d'alerte a été défini avec le SYMADREM et la ville d'Arles. Plusieurs scénarii d'inondation ont été étudiés et des niveaux d'alerte ont ainsi été définis.

Une liste des œuvres prioritaires à protéger évaluée au regard de différents critères (valeur historique et artistique, rareté, valeur sentimentale, valeur marchande, communication et diffusion du bien, documentation et connaissance du bien, sensibilité du bien, protection du bien face à la vulnérabilité

du bâti, manipulabilité (taille/poids), conditions d'accessibilité) en a été établi.

Pour chaque œuvre prioritaire, une fiche réflexe a été rédigée avec leur emplacement dans le musée, le temps nécessaire pour sa mise en sécurité, le nombre de personnes à mobiliser pour déplacer l'œuvre, le matériel et la zone de repli prédéfinie. 15 à 20 fiches ont ainsi été rédigées.

Une organisation opérationnelle de gestion de crise a été définie pour assurer la mise en sécurité des visiteurs et la sauvegarde des œuvres. Une phase de retour à la normale a été prévue pour organiser la gestion post-crise visant à aboutir à une normalisation des activités du musée et, si l'établissement a dû fermer ses portes, à sa réouverture.


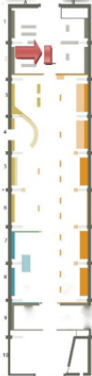

Un classeur est disponible à l'accueil du musée avec le contenu du plan de sauvegarde et l'inventaire des œuvres prioritaires.

Une mise en situation a été réalisée, à l'issue de ce travail, nécessitant l'évacuation hors d'eau des œuvres du musée, impliquant l'équipe du musée, des bénévoles, les services de secours et associant les musées voisins.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- 4 étudiants de Polytech Marseille
- Une année de travail

PHOTOS - PLAN

RISQUE INONDATION	MUSÉE DE LA CAMARGUE ÉVACUATION PRÉVENTIVE CAMARGUE SÈCRÈTE	FICHE RÉFLEXE FREPinO 03
DESCRIPTION DE L'ŒUVRE Composition : L'œuvre est constituée de 75 photographies, soit 3 feuillets (attachés) et 70 feuilles et 1 tirage collé sur Arche. Les photographies sont stockées dans une boîte également exposée. Conditionnement : L'œuvre est exposée dans un présentoir vitré. Localisation : A-B2 Intérêt Artistique : Tirage de tête. Coffret imprimé en sérigraphie. Matériaux : papier, carton Vulnérabilité : eau, feu. Numéro d'inventaire : 2013.02.01.62.5X41.8CM Photo : 		
TRAITEMENT DE L'ŒUVRE  Moyens Humains : 2 personnes Moyens Matériels : 1 Chariot pliant - 2 ventouses - 2 tournevis cruciformes et visseuse électrique - curvet 77x59x118cm - 2 paires de gants blancs - papier bulle - 2 paires de gants en caoutchouc. Couverture Durée : 1 heure Zone de repli : salle d'expo tempor SET		PROCEDURE <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le musée, mettre les gants en caoutchouc. Mettre 2 grands bancs l'un contre l'autre et y mettre la couverture dessus. 2. Retirer la vitrine au moyen de deux ventouses (LOURD) et Poser la vitre sur la couverture 3. Mettre les gants blancs 4. Placer les photos dans le coffret en carton qui est dans la vitrine, l'une après l'autre 5. Placer le coffret dans le curvet 6. Mettre les gants en caoutchouc 7. Retirer les tiroirs (tournevis cruciformes ou visseuse-devisseuse) : l'un tient et l'autre dévisse 8. Mettre les tiroirs dans le papier bulle 9. Transporter les tiroirs et le sachet dans la salle d'expo au moyen du chariot
PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION DE L'ŒUVRE Être 2 personnes (3 c'est mieux) afin de soulever la vitre de verre qui est lourde. Porter des gants en caoutchouc pour ne pas se couper et gants blancs pour protéger les œuvres papier. Poser Une feuille de photo après l'autre dans le coffret		

Exemple de fiche réflexe pour l'évacuation d'une œuvre prioritaire

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Débordement de cours d'eau, rupture de digue et pluies intenses méditerranéennes

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Développer les dispositifs locaux de sauvegarde des biens culturels afin de développer la connaissance du risque d'inondation et définir des mesures de mitigation et de sauvegarde pour réduire les dommages en cas d'inondation.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Anne Tindille

Chargée de la gestion des collections
Musée de Camargue
a.tindille@parc-camargue.fr

LIENS UTILES

Guide d'accompagnement à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des Plans de Sauvegarde des Biens Culturels sur le risque inondation :

https://www.bnf.fr/sites/default/files/2019-04/PU_guide%20plan%20de%20sauvegarde%20inondation.pdf



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES
RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive

FICHE 10

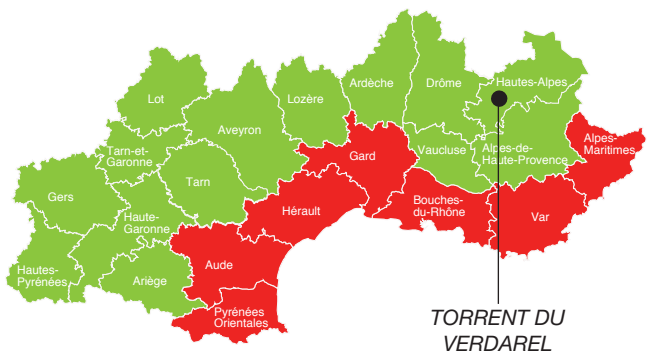
INTITULÉ DE LA BONNE PRATIQUE
PARCOURS PÉDESTRE DU TORRENT DU VERDAREL

ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Société Géologique et Minière du Briançonnais

1999

LOCALISATION



- Départements de l'arc méditerranéen non soumis au risque de tsunami
- Départements de l'arc méditerranéen soumis au risque de tsunami



Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Départements : Hautes-Alpes
Ville : Saint-Chaffrey
Bassin versant : Guisane

SOUS-THEMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- ☒ **Collectivités** : En 1998, le financement avait été assuré en partie par la commune de Saint-Chaffrey. Aujourd'hui, l'entretien et la rénovation sont pris en charge par le syndicat à vocation multiple (SIVM) Guisane qui regroupe les 3 communes de la vallée de la Guisane (Monétier-les-Bains, La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey)
- ☒ **Autres** : Etudiant de l'Université de Montpellier (réalisation) et universitaires de Chambéry et Lille

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

La Société Géologique et Minière du Briançonnais (SGMB) est une association avec pour objectif la mise en valeur des rapports qui ont existé entre les Briançonnais et les ressources géologiques, qu'il s'agisse des roches ou de l'eau.

Les crues torrentielles sont un risque important dans le Briançonnais. Le torrent du Verdarel est un torrent dangereux qui a marqué l'histoire de Saint-Chaffrey. Il y a produit, à plusieurs reprises, des crues dévastatrices liées à la production de « laves torrentielles ». Le parcours pédestre « à la découverte des laves torrentielles » propose aux touristes (mais aussi aux résidents) de découvrir les raisons de ces crues à répétition et l'origine de ces laves torrentielles.

Il s'agit d'un parcours pédestre de 2 kilomètres environ avec une dénivellée de 300 mètres inauguré en juin 1999.

Il comporte six panneaux explicatifs pour informer et sensibiliser le public sur le risque inondation lié au Verdarel, diffuser la connaissance et la mémoire des événements locaux et valoriser le site d'un point de vue touristique. Les panneaux mettent l'accent sur les crues historiques, la connaissance des phénomènes et les aménagements destinés à protéger les riverains.

Différents supports (prospectus, guide de visite et application pour smartphones téléchargeable gratuitement sur le site de l'association sgmb.fr) ont également été réalisés pour permettre de parcourir de manière autonome l'itinéraire prévu. L'application pour smartphone est le moyen le plus efficace pour diffuser l'information et attirer l'attention sur l'existence du parcours du Verdarel.

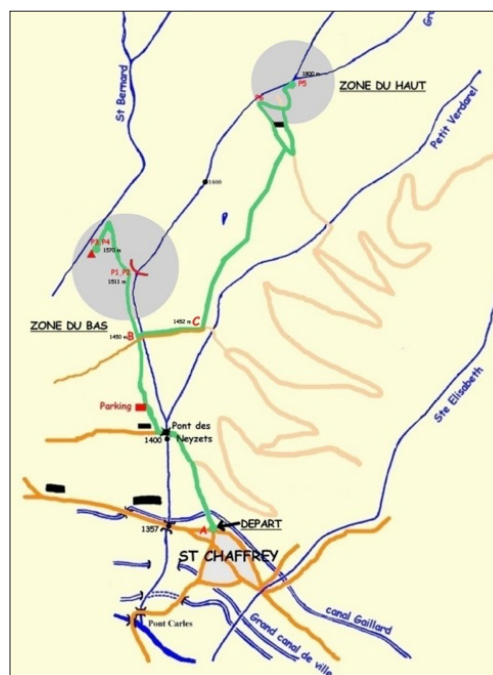
MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Conception et première réalisation bénévole
- Mise en place des panneaux confiée par la commune de Saint-Chaffrey à une association d'insertion
- Rénovation régulière du parcours et des panneaux réalisée par le SIVM Guisane

PHOTOS - PLAN



Vue générale de la zone du parcours © SGMB



Carte du parcours © SGMB



Photo d'un panneau explicatif © SGMB

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide, crue torrentielle

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Diversifier les outils pour sensibiliser les touristes sur le risque d'inondation du territoire.
- Intégrer la sensibilisation aux risques d'inondation à des activités sportives, culturelles et touristiques.

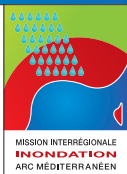
POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Raymond Lestournelle
Président de la Société Géologique
et minière du Briançonnais
r.lestournelle@wanadoo.fr

LIENS UTILES

<http://sgmb.fr/realisations-sgmb-sur-les-torrents.html#>



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Réduction de la vulnérabilité

FICHE 11

FRÉJUS

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS DU CAMPING LA PLAGE D'ARGENS

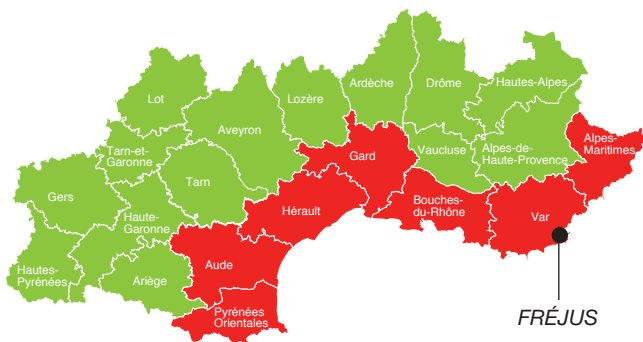
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Camping La Plage d'Argens

2018

LOCALISATION



- Départements de l'arc méditerranéen non soumis au risque de tsunami
- Départements de l'arc méditerranéen soumis au risque de tsunami



Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Départements : Var
Ville : Fréjus
Bassin versant : Argens

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- ☒ **Services de l'état** : DDTM du Var
- ☒ **Collectivités** : Mairie de Fréjus

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Le camping de la Plage d'Argens est situé sur la commune de Fréjus et situé en zone rouge du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral du 26 mars 2014.

Suite aux inondations de juin 2010 qui ont impacté le camping, une plateforme refuge a été créée. Cette plateforme en béton de 800 m² a une capacité maximale d'accueil de 1500 personnes. Un terrain de basket a été aménagé sur celle-ci et l'espace en dessous est occasionnellement utilisé comme amphithéâtre. Elle est accessible depuis de 3 zones différentes : l'accueil, les parkings et les mobil-homes. L'aire refuge est indiquée par un panneau portant l'inscription « AIRE REFUGE INONDATION » en blanc sur fond vert, et dispose d'un éclairage de sécurité.

En parallèle, en complément du cahier de prescription de sécurité du camping, un protocole d'urgences (incendie et inondation) a été rédigé pour le personnel. Avec l'expérience et au fil des alertes vécues, les gestionnaires ont adapté et simplifié

la procédure d'urgence propre au camping afin d'être le plus rapide et efficace possible le moment venu.

Chaque membre du personnel dispose d'un dossier relatif au protocole à suivre en cas d'alerte qui contient :

- Un plan du camping annoté sur lequel sont mises en valeur les sorties de secours avec un code couleur faisant référence à la clé de même couleur à utiliser pour ouvrir les barrières correspondantes ;
- La liste des membres du personnel et des prestataires avec leurs coordonnées ainsi que celles de leurs proches à contacter en cas d'urgence ;
- Une fiche réflexe qui précise pour chaque poste occupé, les actions élémentaires à mener ainsi que les moyens pour les mettre en œuvre.

Des exercices en interne sont réalisés pour former le personnel susceptible d'intervenir dans le protocole d'urgences.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Non communiqué

PHOTOS - PLAN





RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive

FICHE 12

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

TRADUCTION MULTILINGUE DES AFFICHES ET CLIPS DE SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN

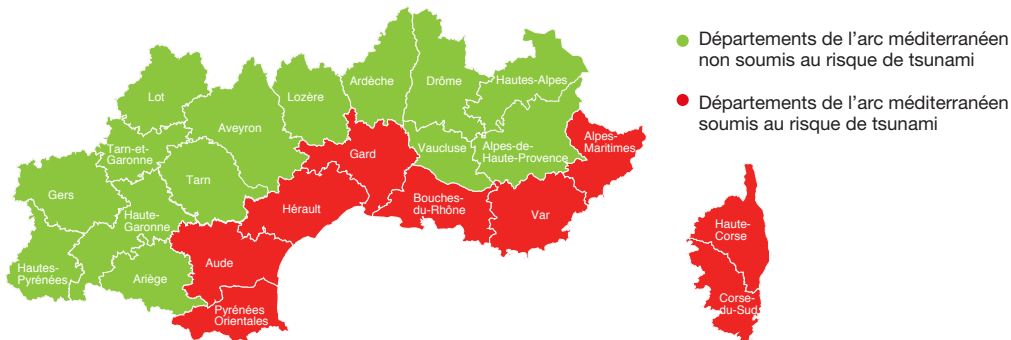
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

2019

LOCALISATION



SOUS-THEMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

Les traductions multilingues de documents de sensibilisation au risque d'inondation ont été réalisées par la Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » en partenariat avec le Cyprès, l'Irma, Sudaléa et Pierre Scholl en fonction des projets.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Dans le cadre de la Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen », de nombreux supports de communication et de sensibilisation au risque d'inondation et aux bons comportements à adopter ont été produits. Une sélection des principaux d'entre eux à destination du grand public ont été traduits en anglais, en espagnol et en italien afin de tenir compte de l'attractivité touristique du territoire et de la présence de nombreux touristes étrangers.

L'anglais a été choisi comme langue internationale, l'espagnol et l'italien pour tenir compte des populations touristiques venant des pays limitrophes à l'arc méditerranéen.

Ainsi, des affiches, des plaquettes, des guides et livrets ainsi que des clips ont été traduits. Des onglets dédiés aux langues étrangères ont été développés sur les pages de la Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » sur le site internet de la DREAL Provence – Alpes – Côte d'Azur.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Mobilisation de ressources internes ou externes pour la réalisation des traductions selon les projets.
- Moins de 10 000 euros sur la quinzaine de supports traduits.

PHOTOS - PLAN



LLUVIA / INUNDACIÓN

8 BUENAS CONDUCTAS

En caso de lluvias mediterráneas intensas





PIOGGIA / ALLUVIONE

GLI OTTO BUONI COMPORAMENTI

In caso di piogge mediterranee intense

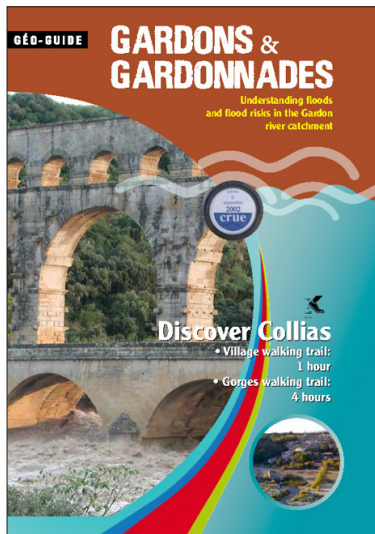




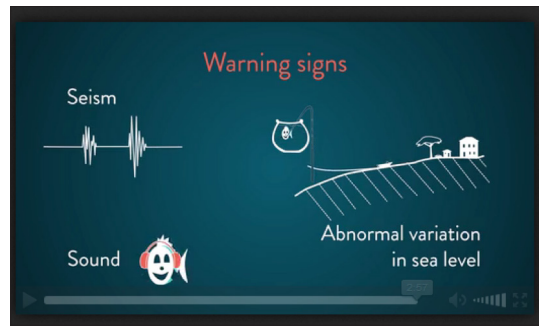
Le piogge mediterranee intense sono degli episodi violenti nel corso dei quali l'equivalente di molti mesi di precipitazioni può cadere in qualche ora. Questi episodi sono seguiti da alluvioni rapide e distruttrici (straripamento di corsi d'acqua, deflusso urbano...).



ALLUVIONI : ATTENZIONE NELL'ACQUA, LA MACCHINA PUO' DIVENTARE UNA TRAPPOLA MORTALE



Géoguide des gardons en anglais
Video « Tsunami risk in the Mediterranean Arc »



Shock clips 2019
« good behavior - flood Mediterranean arc »



PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide,
débordement de cours d'eau, ruissellement,
submersion marine, tsunami

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Prévoir des supports multilingues pour les populations touristiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Ghislaine Verrhiest-Leblanc - Cheffe de Mission
interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »
04 88 22 63 90
06 03 71 86 31
ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

LIENS UTILES

[Inter-regional flood mission in the mediterranean arc](#)



[Inundaciones en el Arco Mediterráneo](#)



[Alluvioni nell'arco mediterraneo](#)



<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html>



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive

FICHE 13

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

APPLICATION COOL'N CAMP

ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Camping Les Genêts d'Or

2018

LOCALISATION



● Départements de l'arc méditerranéen non soumis au risque de tsunami

● Départements de l'arc méditerranéen soumis au risque de tsunami

Région : Occitanie
Département : Gard
Ville : Bagnols-sur-Cèze
Bassin versant : Cèze

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Connaissance des risques | <input checked="" type="checkbox"/> Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes |
| <input type="checkbox"/> Mesures de réduction de la vulnérabilité | <input type="checkbox"/> Accompagnement local des acteurs touristiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information préventive des touristes | <input checked="" type="checkbox"/> Approche multirisques |
| <input type="checkbox"/> Anticipation (surveillance et veille des vigilances) | <input type="checkbox"/> Retour d'expérience |
| <input type="checkbox"/> Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification) | |

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- Autres** : Cool'n Camp : <https://coolncamp.com/>

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Lors des intempéries du 9 août 2018, la gestionnaire du camping Les Genêts à Bagnols-sur-Cèze a utilisé l'application Cool'n Camp pour informer l'ensemble des campeurs présents sur le site (qui avaient installés l'application) des conduites à tenir lors de l'inondation.

L'application permet de faire connaître à chaque campeur le programme des animations du camping, les activités disponibles à proximité du camping (marchés, restaurants, excursions...) ainsi que les horaires des services proposés sur place.

L'application permet également d'informer en temps réel les campeurs de toute information utile : problèmes d'électricité, message d'information ou d'alerte et d'informations pouvant rappeler les consignes à respecter en cas d'inondation et les modalités d'évacuation ou de regroupement à l'échelle du camping.

Cette application offre au gestionnaire du camping la possibilité, grâce à la géolocalisation, de connaître rapidement l'état des personnes présentes sur le camping et de prévenir les campeurs non présents des consignes ou encore des événements présents sur le site.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Une personne pour tenir à jour les informations
- 2 000 € pour l'application

PHOTOS - PLAN



Cool'n Camp
ÇA VA VOUS FAIRE
DES VACANCES !

Toutes les informations touristiques les bons plans, les sorties, le programme des animations sont sur l'application du Camping

Pour obtenir gratuitement votre compagnon de vacances: scannez le QR code



ou téléchargez moi



Itinéraire

COMMENT VENIR ?

Venir jusqu'à votre camping à Villeneuve-de-Berg :

Par le train : arrivée gare de Biarritz La Négresse puis en taxi ou en bus grâce à la ligne 12 de la compagnie de bus Chronoplus.

Par pigeon voyageur

En avion : aéroport Biarritz Parme puis en taxi ou en bus grâce aux lignes C et 12 de la compagnie de bus Chronoplus.

Par l'autoroute A63 : Sortie n°4 Biarritz-Bidart, après le péage: Direction Bidart Saint-Jean-de-Luz, rouler jusqu'au premier rond point (Intermarché-Jardiland) prendre à gauche et suivre les indications "Camping Oyam" (panneaux bleus) puis 300m et tourner à droite en bas de la rue (très pentue) pour remonter pendant 200m et tourner à gauche, encore 50m et vous serez arrivé.

PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS

Multirisques

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Multiplier les supports d'alerte et d'information.
- Utiliser de vecteurs non dédiés spécifiquement à la prévention des risques, voire détourner des outils dédiés au tourisme et aux activités de loisirs pour toucher le plus grand monde et sensibiliser les utilisateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

LIENS UTILES

Cool'n Camp

www.coolncamp.com



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Réduction de la vulnérabilité Préparation à la gestion de crise

FICHE 14

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

PROTECTION DU SANCTUAIRE DE LOURDES FACE AUX INONDATIONS

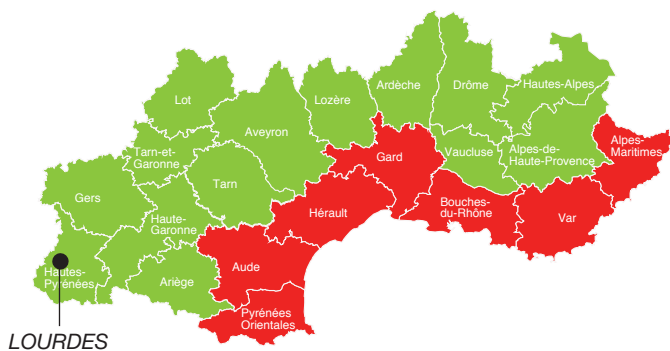
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Sanctuaire de Lourdes

2013

LOCALISATION



- Départements de l'arc méditerranéen non soumis au risque de tsunami
- Départements de l'arc méditerranéen soumis au risque de tsunami



Région : Occitanie
Département : Hautes-Pyrénées
Ville : Lourdes
Bassin versant : Gave de Pau

SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

☒ **Services de l'État** : travail d'analyse en lien avec les services de L'État (DDT, Préfecture,...)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Le Sanctuaire de Lourdes, qui accueille chaque année des milliers de pèlerins et visiteurs et traversé d'Est en Ouest par le Gave de Pau, a mis en place une organisation pour faire face aux crues sur ce site de 53 hectares.

Après les épisodes de crues torrentielles de 2012 et 2013, le Sanctuaire de Lourdes s'est organisé et équipé pour protéger son patrimoine contre les inondations.

Un poste central sécurité est activé 24 h/24, dont l'une des missions est d'assurer le suivi en cas de vigilance météorologique ou crues et de mobiliser les primo intervenants (services techniques, astreinte ...).

Selon les hauteurs d'eau attendues, des actions sont mises en place, par anticipation, par les services du sanctuaire pour

sécuriser le site et notamment surélever la passerelle mobile, fermer des chemins, mettre en place des batardeaux, acheminer des motopompes, limiter les accès au public.

Pour chaque bâtiment ou installation technique du sanctuaire, les modalités de sécurisation ont été définies selon la méthode du Traitement Local des Moyens (T. L.M – moyens matériels et humains à mobiliser pour leur mise en œuvre et les délais nécessaires).

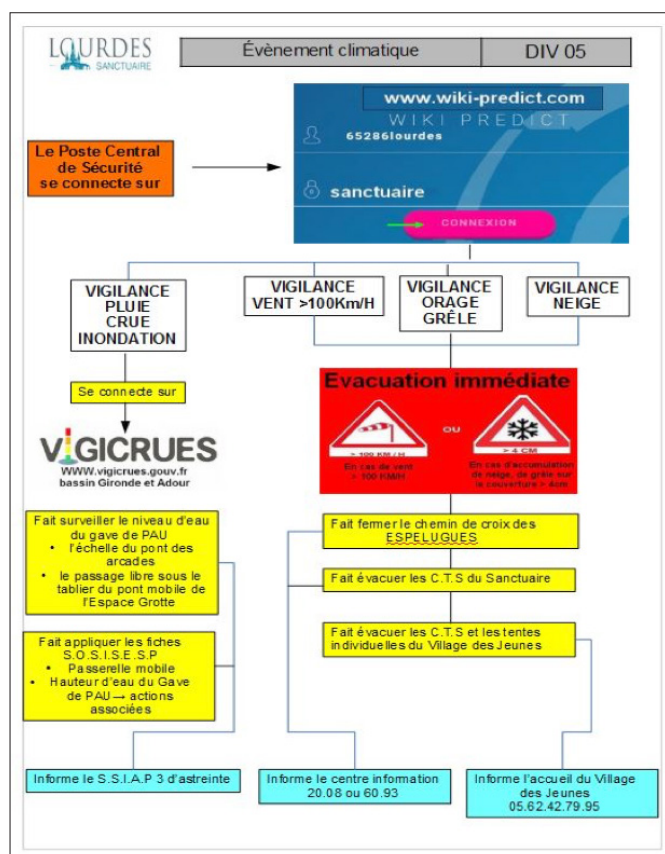
L'ensemble de ces procédures ont été formalisées par écrit et validées par des exercices.

Les matériels sont vérifiés et les procédures testées régulièrement.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Coût des batardeaux : 1 440 000 €

PHOTOS - PLAN



PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide,
débordement de cours d'eau

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Développer les démarches globales de réduction de la vulnérabilité des sites touristiques

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Pôle technique et sécurité
prevention.securite@lourdes-france.com



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES
RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

THÉMATIQUE : Information préventive

FICHE 15

INTITULÉ
DE LA BONNE
PRATIQUE

INFORMATION DES TOURISTES SUR
LE RISQUE D'INONDATION À LOURDES ?

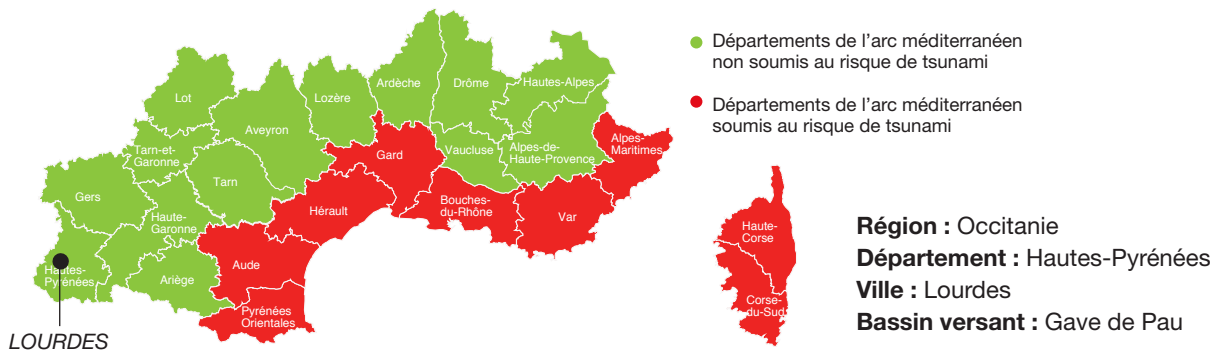
ACTEUR A L'INITIATIVE DE LA BONNE PRATIQUE

DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

Musée du Petit Lourdes

2013

LOCALISATION



SOUS-THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

- Connaissance des risques
- Mesures de réduction de la vulnérabilité
- Information préventive des touristes
- Anticipation (surveillance et veille des vigilances)
- Préparation à la gestion de crise (exercices, formation, planification)
- Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des touristes
- Accompagnement local des acteurs touristiques
- Approche multirisques
- Retour d'expérience

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS ET MISSIONS ASSOCIÉES

- Collectivités :** Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves pour la pose des repères de crue

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Ouvert depuis 1954, le musée du Petit Lourdes retrace l'histoire de la ville depuis la première apparition de la Vierge à Bernadette Soubirous en 1858. De nombreuses maquettes reproduisent fidèlement les vieilles maisons en véritable maçonnerie, les cours d'eau et les vieux moulins d'autrefois.

Le musée, situé au bord du Gave de Pau, a subi plusieurs fois les débordements du cours d'eau (1979, 1982, 2012, 2013) encourageant les propriétaires à devenir plus résilients face à ces phénomènes. Ainsi, ils ont tout d'abord entamé des adaptations tant sur l'organisation que l'aménagement intérieur afin de réduire la vulnérabilité des locaux et agir vite pour mettre les biens à l'abri.

Depuis la crue catastrophique de juin 2013, les gérants ont fait le pari de communiquer sur le risque d'inondation afin de sensibiliser le visiteur. Il n'est pas question de cacher la vulnérabilité du site mais plutôt d'informer positivement les visiteurs sur l'histoire du musée face aux crues du Gave de Pau. Le retour d'expérience des inondations est abordé par le guide avec les visiteurs afin de les sensibiliser à la problématique.

Pour matérialiser le risque, des repères de crues ont tout d'abord été implantés en façade du bâtiment avec l'appui du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) dans le cadre du PAPI Gave de Pau amont. Par ailleurs, des traces des inondations de juin 2013 ont été conservées sur une maquette de la basilique du Rosaire afin de matérialiser la hauteur d'eau atteinte par la crue.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Aucun investissement particulier.
- Quelques minutes consacrées à la thématique lors des visites.
- La mise en place des repères de crues a été financée par le PLVG et la commune de Lourdes.

PHOTOS - PLAN



PHÉNOMÈNES ÉTUDIÉS



Inondation à cinétique rapide,
débordement de cours d'eau

PRINCIPAUX CONSEILS À RETENIR

- Sensibiliser les touristes en communiquant lors des visites sur l'inondabilité du territoire

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACT

M. Antoine GIMENO

05 62 94 24 36

06 81 86 72 68

lepetitlourdes65@orange.fr

LIENS UTILES

<http://www.musee-lourdes.fr/>



Date de publication : Novembre 2020

Rédacteurs :

- CYPRÈS : Caroline Hervé et Michel Sacher
- Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur : Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (cheffe de projet)

Relecteurs :

- Sylvie GRECIET / DGPR
- Relecture et validation finale du recueil par la direction de la DREAL Occitanie (Sébastien FOREST - Directeur régional adjoint)
- Merci à l'ensemble des acteurs locaux pour la relecture des fiches de bonnes pratiques les concernant ainsi qu'à la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) pour son soutien et sa relecture.

Conception graphique et mise en page :

Valérie SCOTTO DI CESARE - www.vsdcom.fr